



nendazpanorama

N° 123 | DÉCEMBRE 2017

sommaire

NENDAZ POLITIQUE

Convocations assemblée bourgeoise et assemblée primaire	2
Budget 2018 de la Bourgeoisie	3
Budget 2018 de la Municipalité	4
Forfaitisation de la taxe de séjour	9
Trois nouveaux règlements pour 2018:	12
- adaptation du taux d'indexation	
- règlements sur la distribution d'eau potable et sur l'assainissement des eaux usées	
- règlement sur la gestion des déchets	

NENDAZ BOUGE

Vulcain rejoint la flotte des pompiers	17
Le village d'Aproz évacué avec succès	18
Les Grenouilles inaugurées	18
Des nouveautés dans le programme de Nendaz Sport	19
A la ferme et en Corse avec Nendaz Sport	19
Des animations durant toute l'année	20
L'hiver approche : profitez du nouveau tapis magique	21
Inscrivez-vous au cours de prévention avalanche	21

NENDAZ ENSEMBLE

Des habitants se réunissent pour leur village	22
Livraison de sapins de Noël	22
Bonne retraite à Pierre Lambiel	23
Agriculture : appel au bon sens	23
Les métiers du tourisme : directeur d'un hôtel	24
La diversité culturelle fêtée à Nendaz	25
Entrée en vigueur de la nouvelle loi sur la naturalisation	25

NENDAZ DURABLE

Apéro-énergie	26
Economiser de l'eau sans effort	26

NENDAZ PRATIQUE

Le Nind'Art vous attend	27
Tourisme : les événements de l'hiver	28
Agenda	32

Édité par la Commune de Nendaz
Route de Nendaz 352, 1996 Basse-Nendaz
Rédaction : Sonia Délèze



edito

par Frédéric Fragnière

2017 restera, pour certains une année ordinaire, pour d'autres une année particulière marquée par un événement exceptionnel. L'année 2017 de la Municipalité a été rythmée par le début d'un nouveau cycle politique avec l'entrée en fonction du Conseil communal.

L'action publique a tenu son cap. L'action citoyenne aussi. En juin, vous étiez près de 200 personnes à décider l'octroi d'un crédit d'engagement pour le financement d'une maison de la santé. Ce projet s'inscrit dans notre politique d'investissements qui a vu un bon nombre de projets se réaliser à l'image de la nouvelle crèche-UAPE d'Aproz.

En octobre, près de 100 personnes ont largement approuvé la révision des règlements sur les taxes parafiscales (eau potable, voirie, eaux usées). Même si ces changements augmentent sensiblement la contribution financière de chacun, vous avez accepté de soutenir une évolution indispensable fixée par le législateur fédéral sur la base du principe de « l'utilisateur-payeur ». Voyons l'opportunité d'ancrer dans notre vie les gestes ordinaires qui sauront préserver notre environnement et la qualité de vie qui en découle!

Le Conseil communal est conscient des efforts consentis par les Nendettes et les Nendards, c'est pourquoi, il accompagne ces décisions de mesures d'allègement et d'une réjouissante baisse d'impôts.

Cette année est également marquée par la révision du système de financement du tourisme, activité économique fondamentale pour notre commune. Le projet

de nouveau règlement sur les taxes de séjour, élaboré en collaboration avec les acteurs touristiques et les propriétaires de résidences secondaires, sera soumis à la prochaine Assemblée primaire qui se tiendra le 19 décembre à 20 h. Les changements proposés ont été pensés en respectant une contribution équilibrée entre les acteurs : citoyens, propriétaires de résidences secondaires, entreprises et hôtes. Nous espérons que vous serez nombreux à soutenir ce projet indispensable pour renforcer l'attractivité à long terme de notre destination.

L'Assemblée primaire de décembre traitera également du budget 2018 qui s'annonce réjouissant. La bonne maîtrise des charges et l'ajustement des recettes permettront de baisser les impôts tout en maintenant nos engagements matérialisés notamment par les différentes aides financières octroyées aux familles, aux sociétés locales et aux agriculteurs. La marge d'autofinancement de près de 8 millions nous permettra de poursuivre les investissements prévus pour améliorer les services à la population tout en soutenant l'économie locale. Notre Commune bénéficie d'une situation financière saine, de quoi envisager les prochaines années avec confiance.

Au nom du Conseil Communal, je remercie toutes celles et ceux qui font vivre notre commune. Chacun a un rôle à jouer dans la vie citoyenne qui écrit chaque jour l'histoire de Nendaz. J'ai confiance en l'avenir, car nous saurons, ensemble, nous adapter à l'évolution du monde tout en préservant la singularité de notre belle région. A toutes et à tous, joyeuses fêtes, heureuse année et bonne santé.

Frédéric Fragnière, conseiller communal ■



CONVOCACTION À L'ASSEMBLÉE BOURGEOISIALE

L'Assemblée bourgeoisiale de Nendaz est convoquée le

MARDI 19 DÉCEMBRE 2017, À 19 H 45
à la salle de gymnastique du cycle d'orientation, à Basse-Nendaz.

L'ordre du jour est le suivant :

1. Approbation du protocole de la séance du 22 juin 2017
2. Approbation du budget 2018 de la Bourgeoisie
3. Présentation du plan financier 2018-2021
4. Divers

Conformément aux dispositions légales, le protocole de la séance du 22 juin 2017 ainsi que le budget 2018 de la Bourgeoisie peuvent être consultés dans leur intégralité par les citoyens dès ce jour et jusqu'à celui de l'Assemblée au secrétariat communal, à Basse-Nendaz, du lundi au vendredi, de 14 h à 18 h.

Ils sont par ailleurs publiés sur le site internet de la Commune :
www.nendaz.org/apdec17

CONVOCACTION À L'ASSEMBLÉE PRIMAIRE

L'Assemblée primaire de Nendaz est convoquée le

MARDI 19 DÉCEMBRE 2017, À 20 H
à la salle de gymnastique du cycle d'orientation, à Basse-Nendaz.

L'ordre du jour est le suivant :

1. Approbation du protocole de la séance du 9 novembre 2017
2. Approbation du budget 2018 de la Municipalité
3. Présentation du plan financier 2018-2021
4. Approbation du nouveau règlement sur la taxe de séjour
5. Divers

Conformément aux dispositions légales, le protocole de la séance du 9 novembre 2017, le budget 2018, le plan financier 2018-2021 de la Municipalité ainsi que le règlement sur la taxe de séjour peuvent être consultés dans leur intégralité par les citoyens dès ce jour et jusqu'à celui de l'Assemblée au secrétariat communal, à Basse-Nendaz, du lundi au vendredi, de 14 h à 18 h.

Ils sont par ailleurs publiés dans leur intégralité sur le site internet de la Commune :
www.nendaz.org/apdec17

L'Administration communale

budget 2018 de la Bourgeoisie

Mesdames, Messieurs,

Conformément à l'article 7 al.1 de la loi sur les communes du 5 février 2004, le Conseil communal à l'honneur de soumettre à votre approbation le budget 2018 de la Bourgeoisie de Nendaz. Ce budget a été adopté par le Conseil communal lors de la séance du 23 novembre 2017.

Résumé

Le compte de fonctionnement présente un total de charges de Fr. 784'150.-, un total de revenus de Fr. 825'600.- et dégage une marge d'autofinancement de Fr 41'450.- avant prise en compte des amortissements de Fr. 40'000.-.

Le compte d'investissement enregistre Fr. 187'500.- de dépenses pour Fr. 177'000.- de recettes, ce qui correspond à Fr. 10'500.- d'investissements nets. Le budget laisse apparaître un excédent de financement de Fr. 30'950.- et une augmentation de fortune de Fr. 1'450.-.

Aperçu général

COMPTE DE FONCTIONNEMENT

Résultat avant amortissements comptables	COMPTES 2016	BUDGET 2017	BUDGET 2018	ÉCART	%
Charges financières - fr.	814'357.03	665'780.00	784'150.00	118'370.00	15.10%
Revenus financiers + fr.	880'239.36	767'300.00	825'600.00	58'300.00	7.06%
Marge d'autofinancement (négative) = fr.	-	-	-		
Marge d'autofinancement = fr.	65'882.33	101'520.00	41'450.00	-60'070.00	-144.92%

Résultat après amortissements comptables

Marge d'autofinancement (négative) - fr.	-	-	-		
Marge d'autofinancement + fr.	65'882.33	101'520.00	41'450.00	-60'070.00	-144.92%
Amortissements ordinaires - fr.	42'356.65	44'000.00	40'000.00	-4'000.00	-10.00%
Amortissements complémentaires - fr.	-	-	-		
Amortissement du découvert au bilan - fr.	-	-	-		
Excédent de charges = fr.	-	-	-		
Excédent de revenus = fr.	23'525.68	57'520.00	1'450.00		

COMPTE DES INVESTISSEMENTS

Dépenses + fr.	7'728.15	107'500.00	187'500.00	80'000.00	42.67%
Recettes - fr.	7'071.50	73'000.00	177'000.00	104'000.00	58.76%
Investissements nets = fr.	656.65	34'500.00	10'500.00		
Investissements nets (négatifs) = fr.	-	-	-		

FINANCEMENT

Marge d'autofinancement (négative) - fr.	-	-	-		
Marge d'autofinancement + fr.	65'882.33	101'520.00	41'450.00	-60'070.00	-144.92%
Investissements nets - fr.	656.65	34'500.00	10'500.00	-24'000.00	-228.57%
Investissements nets (négatifs) + fr.	-	-	-		
Insuffisance de financement = fr.	-	-	-		
Excédent de financement = fr.	65'225.68	67'020.00	30'950.00		

ÉVOLUTION DE LA FORTUNE	23'525.68	57'520.00	1'450.00		
--------------------------------	------------------	------------------	-----------------	--	--

budget 2018 de la Municipalité

Mesdames, Messieurs,

Conformément à l'article 7 al.1 de la Loi sur les communes du 5 février 2004, le Conseil communal a l'honneur de soumettre à votre approbation le budget 2018 de l'Administration communale de Nendaz. Ce budget a été adopté par le Conseil communal lors de la séance du 23 novembre 2017. Le présent Nendaz Panorama vous en donne les grandes lignes.

Situation économique

Dans ses perspectives d'octobre 2017, le Fonds monétaire international (FMI) relève que la reprise cyclique de l'économie mondiale qui a commencé au milieu de 2016 continue de s'affermir avec une accélération de la croissance en Europe, au Japon, en Chine et aux États-Unis. Les conditions financières restent favorables dans le monde entier, et les marchés financiers semblent s'attendre à peu de turbulences à terme, même si la Réserve fédérale continue de normaliser sa politique monétaire et que la Banque centrale européenne envisage d'entamer son propre processus de normalisation.

En Suisse, selon les résultats publiés par le Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO) le 18 septembre 2017, au 2^e trimestre 2017, le PIB réel, en valeur désaisonnalisée, a gagné 0,3% par rapport au trimestre précédent. La croissance a donc été inférieure aux attentes du marché (0,5%) alors que le trimestre précédent avait déjà été décevant. Ceci confirme le fait que l'économie suisse ne revient que très progressivement à un rythme de croissance plus dynamique. Elle n'a pas encore réussi à recouvrer les hauts niveaux de croissance du PIB atteints, par exemple, en 2014. Le Groupe d'experts de la Confédération table sur une croissance du PIB de l'ordre de 0,9% en 2017 et de 2,0% en 2018. Sous l'effet de la reprise, le taux de chômage devrait s'établir à 3,2% en 2017 et à 3,0% en 2018.

Plus près de nous, BAK Economics prévoit un ralentissement de la croissance valaisanne en 2017 à +1,0%, ce qui situe le canton dans la moyenne nationale. Dans son indicateur économique de novembre 2017, la Banque cantonale valaisanne ne prévoit pas d'embellie pour la construction, limitée à long terme dans ses volumes par la loi sur les résidences secondaires. Par contre, elle estime que la lente appréciation du franc aura un effet positif sur le nombre de nuitées hôtelières qui repartira à la hausse pour la première fois depuis le choc monétaire de 2015 (+2,3%). Elle estime également qu'en 2018 l'économie valaisanne devrait retrouver un beau dynamisme (+ 2,2% de PIB).

Sur un plan communal

Les incertitudes sur l'évolution du climat économique communal demeurent. Celles liées au tourisme hivernal également avec, par exemple, la multiplication des offres d'abonnements saisonniers ou annuels à prix cassés effectuées par les stations voisines qui laisse dans l'expectative les dirigeants des remontées mécaniques.

Votre Conseil communal reste toutefois optimiste et présente un budget 2018 équilibré avec un excédent de revenus de Fr. 479'920.- et un excédent de financement de Fr. 72'720.-.

En comparaison au budget 2017, le total de revenus de Fr. 40'583'250.- (+ Fr. 149'050.-) prend en considération les modifications des taxes parafiscales décidées par l'Assemblée primaire extraordinaire du 9 novembre dernier. Il tient compte également de la correction du taux d'indexation (de 140 à 150%) qui induira une baisse des impôts sur les revenus des personnes physiques.

Les charges hors amortissements, en augmentation de Fr. 713'130.-, comprennent certains postes à repourvoir (services informatique et des eaux), une indexation de 0,5% sur les salaires et un montant de Fr. 610'200.- d'attribution aux financements spéciaux, réserve à constituer pour couvrir les investissements conséquents prévus dans la PIP (planification intégrée pluriannuelle) pour les réseaux d'eau potable et d'assainissement des eaux.

Le chapitre des investissements enregistre des dépenses brutes pour Fr. 12'231'500.- et des recettes pour Fr. 4'334'300.-, ce qui correspond à des investissements nets de Fr. 7'897'200.-, couverts entièrement par la marge d'autofinancement de Fr. 7'969'920.-. Pas de nécessité de recourir à l'emprunt pour les investissements 2018, grâce notamment aux Fr. 4'000'000.- (hors impôt) perçus en 2017 lors de la vente de la villa Arthaud et qui permettront de financer en grande partie la maison de la santé. Les années de planification 2019-2021 intègrent des investissements plus importants liés notamment au renouvellement de conduites d'eau potable et d'égouts, à la construction et rénovation de réservoirs pour l'eau potable, à la mise en oeuvre du PGEE (plan général d'évacuation des eaux) et à l'achèvement de la construction de la maison de la santé. Pointe aussi à l'horizon 2021, la perspective d'initier les travaux de construction d'un nouveau centre scolaire permettant d'accueillir dans des locaux adaptés les élèves du cycle d'orientation.

La fortune de Fr. 35'145'651,58 au 31.12.2016 devrait atteindre Fr. 36'359'571,58 à fin 2018.

Les principaux investissements prévus en 2018

Achats de terrains	100 000.00
Développement durable	50 000.00
Développement informatique	190 000.00
Local commercial Haute-Nendaz village	30 000.00
Cadastre	157 500.00
Subvention communale véhicules feu	50 200.00
Centre scolaire Biolette	70 000.00
Equipement informatique écoles primaires	15 000.00
Centre scolaire CO	272 700.00
Equipement salle informatique CO	30 000.00
Réseau pédestre	144 000.00
Panneaux d'information	5 000.00
Décoration de Noël	10 000.00
Véhicules du centre sportif	25 000.00
Aménagement places de jeux	110 000.00
Investissement dispositif pré-hospitalier	8 500.00
Institutions handicapés/ sociales investissements	31 800.00
Subvention communale à l'amélioration des routes cantonales	500 000.00
Routes communales	1 200 000.00
Eclairage public	190 000.00
Eclairage public adaptation du réseau	120 000.00
Véhicules et matériel équipe d'entretien	222 000.00
Abibus	150 000.00
Réseaux divers et rénovations de conduites	200 000.00
Zones de protection des sources	50 000.00
Eau potable	375 000.00
Mise en conformité du réseau	250 000.00
Véhicules service des eaux	40 000.00
Station de pompage de Pramounet	200 000.00
Station de traitement de Tortin-Pramounet	70 000.00
Réseaux divers et rénovations de conduites	150 000.00
Egouts	400 000.00
Plan général d'évacuation des eaux (PGEE)	350 000.00
Step de Bieudron	88 000.00
Installations de voirie	200 000.00
Décharge des Eterpas	50 000.00
Etudes des décharges	10 000.00
Dangers des crues	25 000.00
Torrents divers	50 000.00
Participation au Canton 3 ^e correction du Rhône	35 000.00
Travaux de défense/ protection avalanches et éboulements	32 500.00
Révision du plan d'aménagement	30 000.00
Cadastre souterrain	110 000.00
Etudes diverses équipements de zones	20 000.00
Aménagement du centre de la station	530 000.00
Aménagement des Ecluses	500 000.00
Pumptrack (circuit VTT)	200 000.00
Espaces Tennis	150 000.00
Sentiers à thèmes	100 000.00
Maison de la santé Fr. 3'000'000.- (financée par la recette de la vente de la villa de M ^{me} Arthaud)	3 000 000.00

Au vu des explications données dans cette édition du Nendaz Panorama et du dossier explicatif complet à consulter sur le site www.nendaz.org/budget ou à obtenir auprès du secrétariat communal, l'Exécutif communal vous propose d'approuver le budget 2018 de la Municipalité.

Administration communale

Le Président
Francis Dumas

Le Secrétaire communal
Philippe Charbonnet



Aperçu général

COMPTE DE FONCTIONNEMENT

Résultat avant amortissements comptables	COMPTES 2016	BUDGET 2017	BUDGET 2018	ÉCART	%
Charges financières - fr.	31'697'737.52	31'900'200.00	32'613'330.00	713'130.00	2.19%
Revenus financiers + fr.	40'785'960.82	40'434'200.00	40'583'250.00	149'050.00	0.37%
Marge d'autofinancement (négative) = fr.	-	-	-		
Marge d'autofinancement = fr.	9'088'223.30	8'534'000.00	7'969'920.00	-564'080.00	-7.08%

Résultat après amortissements comptables

Marge d'autofinancement (négative) - fr.	-	-	-		
Marge d'autofinancement + fr.	9'088'223.30	8'534'000.00	7'969'920.00	-564'080.00	7.08%
Amortissements ordinaires - fr.	7'441'157.29	7'800'000.00	7'490'000.00	-310'000.00	-4.14%
Amortissements complémentaires - fr.	1'000'000.00	-	-		
Amortissement du découvert au bilan - fr.	-	-	-		
Excédent de charges = fr.	-	-	-		
Excédent de revenus = fr.	647'066.01	734'000.00	479'920.00	-254'080.00	-52.94%

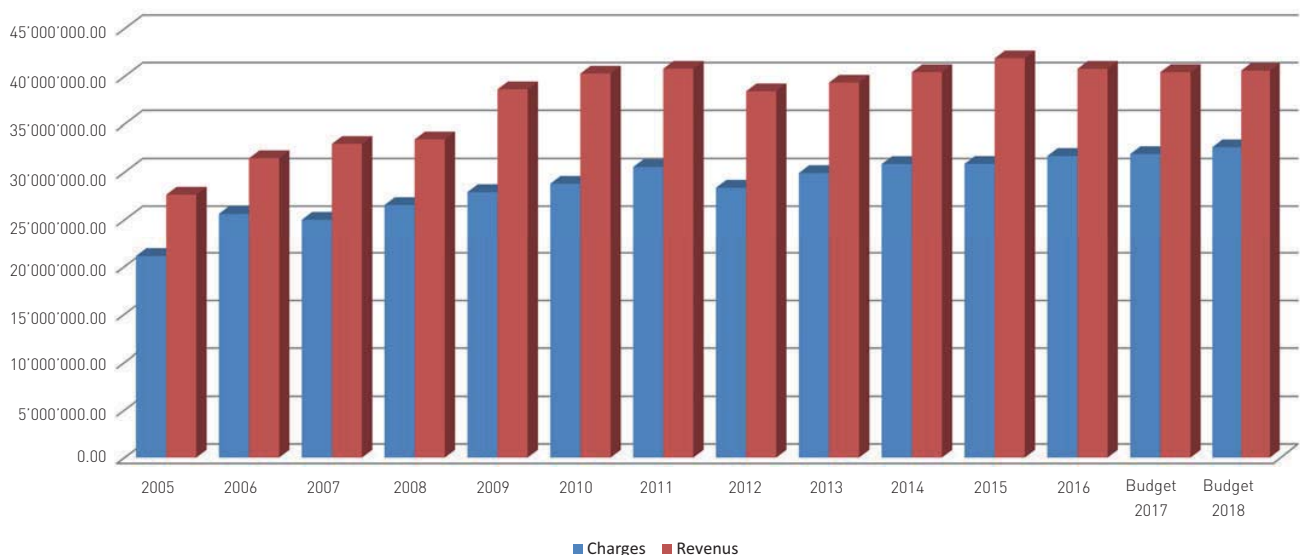
COMPTE DES INVESTISSEMENTS

Dépenses + fr.	10'589'437.24	10'358'500.00	12'231'500.00	1'873'000.00	15.31%
Recettes - fr.	2'189'189.95	1'906'000.00	4'334'300.00	2'428'300.00	56.03%
Investissements nets = fr.	8'400'247.29	8'452'500.00	7'897'200.00	-555'300.00	-7.03%
Investissements nets (négatifs) = fr.	-	-	-		

FINANCEMENT

Marge d'autofinancement (négative) - fr.	-	-	-		
Marge d'autofinancement + fr.	9'088'223.30	8'534'000.00	7'969'920.00	-564'080.00	-7.08%
Investissements nets - fr.	8'400'247.29	8'452'500.00	7'897'200.00	-555'300.00	-7.03%
Investissements nets (négatifs) + fr.	-	-	-		
Insuffisance de financement = fr.	-	-	-		
Excédent de financement = fr.	687'976.01	81'500.00	72'720.00	-8'780.00	-12.07%

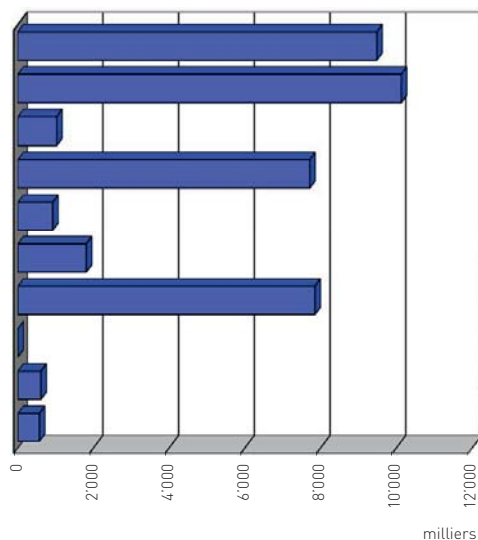
Evolution des charges et revenus



Compte de fonctionnement selon les natures

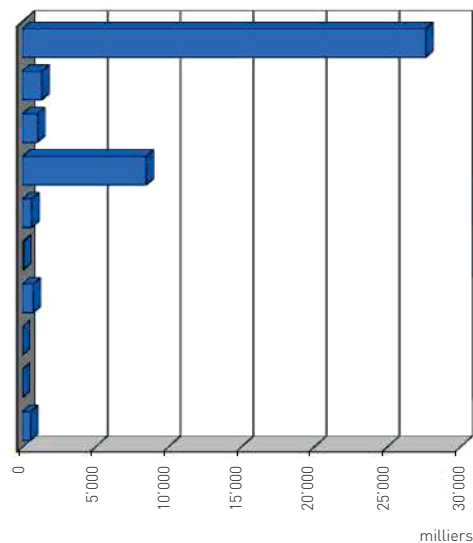
CHARGES

30	Charges de personnel	23.6%	9'480'250
31	Biens, services et marchandises	25.3%	10'128'180
32	Intérêts passifs	2.6%	1'026'000
33	Amortissements	19.2%	7'710'700
34	Parts à des contributions sans affectation	2.3%	921'200
35	Dédommagements versés à des collectivités publiques	4.5%	1'808'700
36	Subventions accordées	19.6%	7'847'800
37	Subventions redistribuées	0.0%	0
38	Attributions aux financements spéciaux	1.5%	610'200
39	Imputations internes	1.4%	570'300
TOTAL			40'103'330



REVENUS

40	Impôts	68.1%	27'651'000
41	Patentes et concessions	3.3%	1'344'000
42	Revenus des biens	2.6%	1'044'050
43	Contributions	20.9%	8'487'200
44	Parts à des recettes et contributions sans affectation	1.6%	649'400
45	Restitutions de collectivités publiques	0.2%	79'500
46	Subventions	1.9%	757'800
47	Subventions à redistribuer	0.0%	0
48	Prélèvements sur les financements spéciaux	0.0%	0
49	Imputations internes	1.4%	570'300
TOTAL			40'583'250



Plan financier

La planification financière 2018-2021 s'inscrit avec prudence et fera l'objet d'adaptation chaque année selon la situation économique valaisanne et locale ainsi que selon les modifications légales fédérales et cantonales qui pourraient affecter les perspectives financières de la Commune.

COMPTE DE FONCTIONNEMENT	PÉRIODES DE BASE		PÉRIODES DE PLANIFICATION			
	COMPTES 2016	BUDGET 2017	BUDGET 2018	PF 2019	PF 2020	PF 2021
Charges	31'697'738	31'900'200	32'613'330	32'165'000	32'306'200	32'463'300
Evolution		202'462	713'130	-448'330	141'200	157'100
Evolution en %		0.64%	2.24%	-1.37%	0.44%	0.49%
Revenus	40'785'961	40'434'200	40'583'250	40'946'800	41'313'900	41'684'600
Evolution		-351'761	149'050	363'550	367'100	370'700
Evolution en %		-0.86%	0.37%	0.90%	0.90%	0.90%
Marge d'autofinancement	9'088'223	8'534'000	7'969'920	8'781'800	9'007'700	9'221'300
Amortissements ordinaires	7'441'157	7'800'000	7'490'000	7'700'000	7'900'000	8'700'000
Amortissements complémentaires	1'000'000					
Amortissement du découvert au bilan						
Excédent/insuffisance de revenus	647'066	734'000	479'920	1'081'800	1'107'700	521'300

COMPTE DES INVESTISSEMENTS

Total des dépenses	10'589'437	10'358'500	12'231'500	13'736'500	11'086'500	10'721'500
Total des recettes	2'189'190	1'906'000	4'334'300	2'873'000	1'625'000	605'000
Investissements nets	8'400'247	8'452'500	7'897'200	10'863'500	9'461'500	10'116'500
Evolution		52'253	-555'300	2'966'300	-1'402'000	655'000
Evolution en %		0.62%	-6.57%	37.56%	-12.91%	6.92%

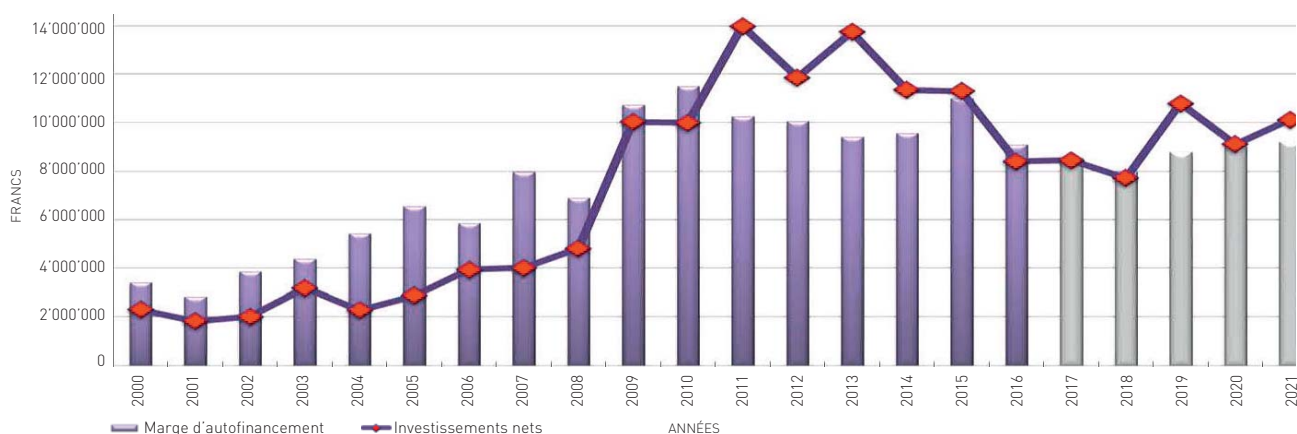
FINANCEMENT

Résultat du compte de fonctionnement	647'066	734'000	479'920	1'081'800	1'107'700	521'300
Amortissement du patrimoine administratif	8'441'157	7'800'000	7'490'000	7'700'000	7'900'000	8'700'000
Marge d'autofinancement	9'088'223	8'534'000	7'969'920	8'781'800	9'007'700	9'221'300
Investissements nets	8'400'247	8'452'500	7'897'200	10'863'500	9'461'500	10'116'500
Excédent (+) découvert (-) de financement	687'976	81'500	72'720	-2'081'700	-453'800	-895'200

MODIFICATION DE LA FORTUNE/DÉCOUVERT

Excédent revenus (+) charges (-)	647'066	734'000	479'920	1'081'800	1'107'700	521'300
Fortune nette	35'145'652	35'879'652	36'359'572	37'441'372	38'549'072	39'070'372
Découvert au bilan	-	-	-	-	-	-

Evolution de la marge d'autofinancement et des investissements nets (tableaux autofinancement et investissements)



forfaitisation de la taxe de séjour

Le nouveau règlement sur la taxe de séjour a pour but d'augmenter les moyens à disposition du développement touristique et d'équilibrer la participation de son financement entre les citoyens et les hôtes.

Information Express

Qu'est-ce que la taxe de séjour et qui la paie ?

La taxe de séjour existe dans le monde entier. En Valais, c'est un des 5 outils de financement du tourisme à disposition des communes. Elle est édictée aux articles 17 à 22 de la Loi sur le tourisme du Canton du Valais du 9.2.1996.

Une taxe de séjour est perçue auprès des hôtes et propriétaires de résidence secondaire passant la nuit sur le territoire de la commune sans y être domiciliés.

Combien coûtera la taxe de séjour ?

Le montant de la taxe de séjour est fixé par nuitée, selon la zone touristique dans laquelle se situe le logement :

	ZONE 1 EN CHF	ZONE 2 EN CHF
Pour les hôtels et autres formes d'hébergements structurés (auberge, chambre d'hôte, BnB)	3.50	1.75
Pour les hébergements collectifs (logement de groupe, colonie, cabane de montagne)	3.00	1.50
Pour les logements de vacances (appartement, studio, chalet)	3.50	1.75

Les enfants âgés de 6 à 16 ans paient la moitié du montant. Les enfants de moins de 6 ans ne paient pas de taxe de séjour.

Comment sera perçue la taxe de séjour ?

- Pour les hôtels et autres formes d'hébergements structurés ainsi que pour les hébergements collectifs → perception à la nuitée effective.
- Pour les logements appartenant à un propriétaire domicilié sur la commune, en cas de location à des personnes assujetties → perception à la nuitée effective.
- Pour les logements de vacances appartenant à un propriétaire non-domicilié → perception sous forme d'un forfait annuel, en fonction de la surface du logement :

CATÉGORIES DE LOGEMENT	FACTEUR	ZONE 1 EN CHF	ZONE 2 EN CHF
a) moins de 45 m ²	2	350	175.00
b) entre 46 et 65 m ²	3	525	262.50
c) entre 66 et 90 m ²	4	700	350.00
d) entre 91 et 120 m ²	5	875	437.50
e) entre 121 et 150 m ²	6	1050	525.00
f) plus de 150 m ²	7	1225	612.50

Combien rapportera la taxe de séjour ?

Aujourd'hui, la taxe de séjour rapporte environ Fr. 1'300'000.-/an. Avec la modification du règlement en vigueur et l'introduction d'un nouveau mode de perception pour les logements de vacances, l'objectif est, au minimum, de doubler le montant perçu actuellement.

Que fera-t-on avec cet argent ?

Le produit de la taxe de séjour doit être utilisé dans l'intérêt des assujettis. Il contribue à financer notamment :

- l'exploitation d'un service d'information et de réservation ;
- l'animation locale ;
- la création et l'exploitation d'infrastructures et équipements touristiques, culturels ou sportifs (art.22 de la L'Tour).

Concrètement, la taxe de séjour servira à financer :

- le fonctionnement de l'office du tourisme, qui gère l'information (guichet, site internet, brochures) et l'animation (activités hebdomadaires, événements, accueil des hôtes).
- divers projets infrastructurels tels que le développement des installations VTT, la création de zones et sentiers piétons en station ou encore l'installation d'un tapis magique 4 saisons sur la plaine des Ecluses.
- le développement de prestations spécifiques pour les hôtes et propriétaires de résidence secondaire soumis à la taxe de séjour (bus navettes, bornes wifi...).

Quand le nouveau règlement entrera-t-il en vigueur ?

Si l'Assemblée primaire approuve ce nouveau règlement, il sera présenté au printemps 2018 au Conseil d'Etat pour homologation, selon les directives de la Loi sur le tourisme, pour une entrée en vigueur prévue au 1^{er} novembre 2018.

Le Conseil communal a souhaité fixer son entrée en vigueur au début de la prochaine saison touristique afin de finaliser, en collaboration avec les propriétaires de résidence secondaire notamment, les priorités d'utilisation des montants.

Présentation du projet de forfaitisation de la taxe de séjour

Confronté à des facteurs économiques, climatiques ou encore sociétaux en pleine évolution, le tourisme alpin traverse depuis une dizaine d'années une période difficile. L'environnement très concurrentiel des destinations de sports d'hiver, en Suisse mais aussi dans toutes les régions de l'arc alpin (Autriche, France, Italie), ainsi qu'une consommation des vacances en pleine mutation (courts séjours, voyages à bas coûts) expliquent également ces difficultés. Bien que Nendaz possède de nombreux atouts, le contexte actuel nécessite une remise en question si notre destination souhaite rester compétitive. Ainsi, c'est dans un esprit constructif, participatif et d'amélioration continue que la commission Economie et Tourisme a initié une démarche, sous la forme d'une révision du financement du tourisme, afin de répondre aux enjeux de notre principale activité économique.

Vers un mode équitable du système de financement du tourisme

Parmi les outils de financement du tourisme à disposition des communes, Nendaz a choisi de percevoir une taxe de séjour, une taxe de promotion touristique et une dernière sur les transactions immobilières.



La taxe de séjour doit financer en partie les infrastructures touristiques, sportives et culturelles ainsi que l'accueil, l'information et l'animation. La taxe de promotion touristique (payée par les artisans et commerçants installés à Nendaz) finance le marketing et la promotion de la destination et la taxe sur les transactions immobilières (prélèvement des droits de mutation) doit permettre de développer les infrastructures. Or aujourd'hui, ces taxes sont largement insuffisantes pour répondre aux attentes d'une clientèle plus exigeante dans un environnement toujours plus concurrentiel. Cependant, conscient du rôle essentiel du tourisme pour l'économie nendette, le Conseil communal a investi plus de 35 millions ces 10 dernières années dans des projets porteurs pour le développement de notre région.

Aujourd'hui, afin de rééquilibrer le financement de son tourisme et d'inscrire ces initiatives dans la durée, le Conseil communal souhaite modifier le règlement en vigueur sur la taxe de séjour, dont la perception est obligatoire, sans introduire une nouvelle taxe sur les résidences secondaires.

Exemples d'investissements réalisés ces dix dernières années.



Sentiers à thème

© Arnaud Delhez



Parkings publics et funiculaire Mer de Glace

© DR



Tapis magique des Ecluses

© Laetitia Scarascia



Maison de la culture

© Sonia Déléze

Taxe de séjour – principes de base et fonctionnement actuel

Tous les hôtes non-domiciliés sur la commune de Nendaz passant une nuit sur son territoire sont soumis au paiement de la taxe de séjour, conformément à la Loi sur le Tourisme du canton du Valais de 1996.

Il existe aujourd'hui deux manières de s'acquitter de la taxe :

1. En déclarant et payant chaque nuitée : CHF 2.50 plus de 16 ans - CHF 1.25 entre 6 et 16 ans
2. En payant un forfait annuel nominatif et non transmissible : CHF 100.– plus de 16 ans - CHF 50.– entre 6 et 16 ans

Projet de forfaitisation de la taxe de séjour

Avec l'entrée en vigueur en 2015 de la nouvelle Loi sur le Tourisme, les communes ont la possibilité de percevoir une taxe de séjour forfaitaire annuelle pour les logements de vacances, en fonction de leur taille. La stratégie proposée par le Conseil communal répond à plusieurs critères.

1. Pas d'introduction d'une nouvelle taxe mais modification d'une taxe existante ;
2. Augmentation des moyens financiers à disposition de l'économie touristique ;
3. Amélioration de l'offre, de la qualité d'accueil et des prestations ;
4. Amélioration des infrastructures touristiques, sportives et culturelles ;
5. Meilleure équité entre les propriétaires (diminution du coulage) ;
6. Augmentation de l'attractivité de la destination et ainsi de la valeur des objets ;
7. Soutien à l'occupation et à la mise en location des résidences secondaires en permettant au propriétaire de garder les taxes encaissées à son invité ou son locataire lors de la mise à disposition ou de la location ;
8. Simplification administrative : une facture de forfait par année et par logement, plus de décompte des nuitées à tenir ;
9. Optimisation des ressources humaines à disposition.

Lignes directrices de la politique communale du tourisme

La forfaitisation de la taxe de séjour permettrait de mettre en œuvre la nouvelle politique touristique. Avec la participation de nombreux citoyens, professionnels du tourisme, propriétaires de résidence secondaire et hôtes de notre destination, six axes stratégiques ont été définis.

AXES STRATÉGIQUES	OBJECTIFS
Mobilité	Améliorer la mobilité et favoriser la mobilité douce en station
Infrastructures	Améliorer les infrastructures touristiques, culturelles et sportives
Ambiance de la destination	Valoriser les espaces publics ; Créer des ambiances et des atmosphères
Hébergement	Favoriser le développement d'hébergements touristiques ; Soutenir la rénovation des résidences secondaires
Services et Prestations	Maintenir un haut niveau de services publics ; Garantir des services de santé accessibles ; Développer la qualité d'accueil ; Développer un tourisme 4 saisons
Nature et Patrimoine	Préserver des espaces pour l'agriculture et la nature ; Valoriser le patrimoine naturel, paysager et culturel

Démarche participative

Composition du groupe de travail

Lors de l'élaboration de ce projet, le Conseil communal a décidé d'impliquer des propriétaires de résidence secondaire dès les premières étapes en les intégrant au groupe de travail chargé de définir le nouveau règlement ; il est composé des membres suivants :

- Président de la commission Economie et Tourisme
- Président de la Société de Développement (SD)
- Président de Nendaz Tourisme SA (NTSA)
- Président du Club Nendaz
- 2 représentants des propriétaires de résidence secondaire
- Responsable finances et administration NTSA
- Chef du service de l'édilité de la Commune de Nendaz
- 1 Membre de la commission Economie et Tourisme
- Cheffe de projet Economie et Tourisme

Près de 30 séances de travail ont été réalisées pour mener à bien ce projet auxquelles il faut ajouter les rencontres individuelles spécifiques avec les différents acteurs du projet.

Phase de consultation

Lorsqu'une première version du nouveau règlement a été aboutie, la phase de consultation a pu débuter. En tant que principaux assujettis, tous les propriétaires et co-propriétaires de résidence secondaire ont reçu un courrier contenant une brochure d'explication et le projet de règlement (plus de 6'000 courriers envoyés).

Durant les mois d'août et septembre, leurs opinions, commentaires et remarques ont été récoltés via de multiples canaux (formulaire en ligne, email, courrier, téléphone ou directement au guichet de la commune et de l'office du tourisme). Près de 450 retours ont été ainsi enregistrés.

Vous retrouvez ci-dessous les commentaires et les thèmes les plus récurrents :

- | - | + |
|--|--|
| <ul style="list-style-type: none">• Augmentation des montants de taxe de séjour• Définition du plan communal des zones touristiques• Prise en compte des logements non accessibles et/ou non habitables en hiver• Mode de calcul du forfait basé sur la taille du logement• Projets de développement et investissements financés par la taxe | <ul style="list-style-type: none">• Augmentation des moyens financiers pour des investissements touristiques• Possibilité de récupérer le montant de la taxe en cas de location• Meilleure équité entre tous les propriétaires |

L'ensemble des remarques reçues a été traité et la plupart d'entre elles a été prise en considération dans l'élaboration d'une nouvelle version de règlement sur la taxe de séjour, à l'avantage des propriétaires de résidence secondaire. Bon nombre d'entre eux bénéficieront en effet d'un calcul plus équitable par rapport à la première version présentée. La nouvelle version du règlement sur la taxe de séjour est consultable sur www.nendaz.org/ts

ou directement auprès de l'administration communale. En outre, après la phase de consultation, le Conseil communal a décidé de repousser la date d'entrée en vigueur du nouveau règlement d'une année, soit au 1^{er} novembre 2018, sous réserve d'approbation. Cela permettrait d'effectuer ce changement important pour la destination en tenant compte des intérêts de tous les acteurs et en présentant un concept d'utilisation de la taxe abouti.

Echéancier des décisions

Le présent projet a été validé par les commissions communales « Economie et Tourisme » et « Administration générale », Nendaz Tourisme SA et le Service du Développement Economique du Canton du Valais. Il a également reçu un préavis positif de la Société de développement lors d'une assemblée générale extraordinaire le 20 novembre dernier.

Aujourd'hui, le Conseil communal est convaincu que la proposition de forfaitiser la taxe de séjour permettra de développer durablement et intelligemment notre tourisme, activité économique essentielle pour notre région.

Par conséquent, pour soutenir son action, le Conseil communal vous invite à accepter le nouveau règlement sur la taxe de séjour lors de l'Assemblée primaire du 19 décembre 2017. A la suite de quoi, le règlement sera soumis au Conseil d'Etat pour homologation, avant une entrée en vigueur prévue au 1^{er} novembre 2018.

trois nouveaux règlements pour 2018

L'Assemblée primaire de Nendaz a approuvé le 9 novembre dernier les nouveaux règlements sur la distribution d'eau potable, l'assainissement des eaux usées et la gestion des déchets. Tous trois entreront en vigueur le 1^{er} janvier prochain.

La Commune de Nendaz se devait de modifier ces trois règlements qui ne répondaient plus aux normes en vigueur. En effet, la Loi fédérale sur la protection de l'environnement fixe le principe de causalité pour ces trois services, plus connu sous le terme de « pollueur-payeur ». Or, les tarifs appliqués jusqu'ici ne répondaient pas à cette exigence.

De plus, autant la gestion des déchets que la distribution d'eau potable et l'assainissement des eaux usées doivent s'autofinancer par leurs taxes qui ne peuvent pas être utilisées à

d'autres fins. Elles se décomposent en une part fixe attribuée à l'entretien et l'amélioration de l'infrastructure et une part variable attribuée aux charges de fonctionnement. Les grilles tarifaires donnent des fourchettes et non des tarifs précis, ce qui permet à l'autorité une marge de manoeuvre en cas de hausse des coûts ou d'importants investissements à engager. L'Assemblée primaire a adopté lors de sa dernière séance les trois règlements tels que présentés, se mettant ainsi en conformité avec la législation.

Vous pouvez les retrouver sur le site

communal www.nendaz.org/reglementstaxes

Davantage d'explications sont données dans le fascicule d'information reçu par chaque ménage avant l'Assemblée primaire.

Conscients que ces décisions pèseront sur le porte-monnaie des ménages, le Conseil communal a décidé de modifier le taux d'indexation fiscal, ce qui diminuera significativement les impôts pour grand nombre de ménages (*voir encadré ci-dessous*).

Adaptation du taux d'indexation

Les trois services que sont la distribution d'eau, l'assainissement des eaux usées et la gestion des déchets seront désormais, conformément aux législations cantonale et fédérale en vigueur, entièrement financés par leurs taxes respectives. L'impôt ne pourra en aucun cas y être affecté. Pour diminuer la facture fiscale d'une très grande partie des ménages, le Conseil communal a décidé d'augmenter le taux d'indexation de 140 à 150%, ce qui adapte plus justement le taux d'imposition au renchérissement du coût de la vie. Cette mesure bénéficie plus fortement aux personnes avec des revenus moyens ; les plus faibles revenus payant déjà peu d'impôts et les plus hauts revenus étant proportionnellement moins impactés.

Distribution d'eau potable et assainissement des eaux usées

Pour rappel, voici ci-dessous un résumé des nouveaux tarifs.

DISTRIBUTION D'EAU POTABLE	ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES
Taxe de raccordement	Taxe de raccordement
Fourchette de Fr. 5.- à Fr. 10.- par m ³ SIA, mais au minimum Fr. 1'200.-	Fourchette de Fr. 5.- à Fr. 10.- par m ³ SIA, mais au minimum de Fr. 1'200.-
Prix de départ Fr. 8.-	Prix de départ Fr. 8.-
Taxe annuelle de base	Taxe annuelle de base
Fourchette de Fr. 5.- à Fr. 9.- par unité de raccordement (LU)*	Fourchette de Fr. 4.- à Fr. 9.- par unité de raccordement (LU)*
Prix de départ : Fr. 7.-	Prix de départ : Fr. 5.-
Taxe annuelle à la consommation	Taxe annuelle à la consommation
Fourchette de Fr. 0.50 à Fr. 1.50 par m ³ d'eau potable consommée	Fourchette de Fr. 0.50 à Fr. 1.20 par m ³ d'eau potable consommée
Prix de départ : Fr. 0.90	Prix de départ : Fr. 0.70
Taxe de location du compteur : Fr. 30.- par compteur	Taxe de location du compteur : Fr. 30.- par compteur (uniquement pour les bâtiments non raccordés au réseau communal de l'eau potable, mais raccordés aux eaux à évacuer)

Une mesure d'accompagnement est prévue pour les agriculteurs, de par la grande utilisation d'eau qu'exige leur métier. En ce qui concerne la taxe annuelle à la consommation, ils bénéficient d'un forfait gratuit de 15m³ par UGB. Ils doivent, par contre, s'acquitter de la taxe de base au même tarif que tout un chacun, les abreuvoirs n'étant cependant pas considérés comme des unités de raccordement.

Durant l'Assemblée primaire, un citoyen s'est étonné de cette augmen-

tation des tarifs alors, qu'à ses yeux, la situation de la Commune est saine. « Les investissements à venir sur les réseaux d'eau potable et des eaux usées sont importants et devront entièrement être financés par ces taxes », a souligné le président de la Commune Francis Dumas. Et d'évoquer notamment le remplacement de réservoirs qui se chiffrent en millions, la séparation des eaux claires (issues de la pluie) des eaux usées qui, à terme, sera obligatoire ou encore le défi du traite-

ment des micropolluants qui ne sont, pour l'instant, pas gérés par la STEP de Biedron.

« Il est possible que le prix de départ fixé soit trop élevé et que nous le baissions dans les années à venir si les fonds prélevés sont trop conséquents car ils ne peuvent être affectés à d'autres tâches. Comme il est possible qu'il soit trop bas pour permettre tous les investissements nécessaires et dans ce cas nous serons obligés de le revoir à la hausse », a conclu Francis Dumas.



Des investissements seront nécessaires à la STEP de Biedron ces prochaines années. © DR

Gestion des déchets

La taxe au sac vise à encourager le tri des déchets recyclables, à améliorer leur valorisation et à responsabiliser le consommateur lors de ses achats. Elle doit également permettre au service de la voirie de s'autofinancer, alors qu'il a enregistré en 2016 un déficit de près de 900'000 francs. Plusieurs personnes ont pris la parole à ce sujet, l'un pointant l'absence de moloks pour le PET à Siviez, l'autre pour relever une insuffisance générale de points de tri pour le fer et l'alu, un dernier pour demander l'installation de containers verts pour le compost. Le président Francis Dumas a confirmé certains manquements auxquels il faudra remédier. Il faut cependant être conscient que si améliorations de l'infrastructure et des services il y a, elles doivent entièrement être couvertes par les taxes de base et à la consommation. Le risque est donc de se trouver dans l'obligation d'augmenter les tarifs si les coûts deviennent trop importants. Un équilibre est à trouver.

Taxe annuelle de base pour les particuliers

Fourchette de Fr. 80.- à Fr. 150.- pondéré par un coefficient de 1 à 1,5 en fonction de la surface habitable
Prix de départ : Fr. 80.-

Taxe annuelle de base pour les entreprises

Montant forfaitaire se situant entre Fr. 300.- et Fr. 800.- en fonction du type d'activités (voir les catégories dans le règlement)

Taxe annuelle à la consommation (taxe au sac)

Sac de 17L : de Fr. 0.80 à Fr. 1.05
Sac de 35L : de Fr. 1.70 à Fr. 2.50
Sac de 60L : de Fr. 3.20 à Fr. 4.20
Sac de 110L : de Fr. 6.00 à Fr. 7.80

Prix de départ :

Sac de 17L : Fr. 0.95
Sac de 35L : Fr. 1.90
Sac de 60L : Fr. 3.40
Sac de 110L : Fr. 6.20

Tous les magasins du Valais romand vendront des sacs blancs taxés. L'antenne Valais Romand encaissera le produit de la vente de ces sacs puis redistribuera la part liée à la taxe, soit 1,57 franc par sac de 35 litres (voir tableau ci-dessous). Ce versement à la Commune se fait en fonction du tonnage des déchets livrés à l'usine de traitement des ordures (UTO) pour incinération.

Il est donc important de ne pas pratiquer de « tourisme des déchets » et de ne pas déposer vos sacs en dehors du territoire communal.

Mesures d'accompagnement

Des mesures d'accompagnement ont été validées par le Conseil communal en marge du règlement :

- Distribution annuelle gratuite de 20 sacs taxés de 35 litres (ou 40 de 17 litres) par enfants de moins de 3 ans : ces sacs sont à retirer auprès du Centre médico-social à Basse-Nendaz sur présentation du livret de famille ou de(s) acte(s) de naissance des enfants
- Distribution annuelle gratuite de 50 sacs taxés de 35 litres (ou 100 sacs de 17 litres) aux personnes souffrant d'incontinence : ces sacs sont à retirer auprès du Centre médico-social à Basse-Nendaz sur présen-

tation d'un certificat délivré par un médecin ou le service infirmier

- Mise à disposition de bennes pour les grandes manifestations.

D'autres mesures sont en cours d'étude tels que l'opportunité pour la Commune d'acquérir de la vaisselle lavable à consigner qui serait ensuite prêtée ou louée aux organisateurs de manifestations ou la possibilité d'installer des containers verts pour les déchets organiques (sachant que leurs coûts d'achat et de collecte devront être répercutés sur les taxes).

Gare aux infractions

Si une période de transition sera bien entendu nécessaire, des contrôles seront rapidement mis en place, et les resquilleurs amendés.

Comme le prévoit l'article 34, toute contravention au règlement et relevant du droit communal, comme par exemple l'abandon de déchets urbains sur le domaine public ou l'utilisation de sacs non conformes sera sanctionnée par le Conseil municipal par une amende pouvant aller jusqu'à Fr. 10'000.- Les montants seront fixés début 2018, en fonction des infractions commises.

	Prix de vente à Fr. 1.90
Fabrication	} Fr. 0.33
Stockage	
Logistique	
Marge revendeur	
Encaissement	
TVA	
Taxe (hors TVA)	Fr. 1.57
Total	Fr. 1.90

Petit guide du tri

CATÉGORIE	QUOI ?	LIEU DE DÉPÔT ?	RECYCLÉS EN...
PAPIER/CARTON 	Journaux, magazines, annuaires téléphoniques, catalogues, photocopies, boîtes en carton ondulé, carton à œufs, papier d'emballage, cartons à pizza et de lessive propres, etc	<ul style="list-style-type: none"> • Places de voirie • Déchetterie des Eterpas • Centre de tri EcoBois • Ramassage mensuel 	Papier journal, enveloppes, papier pour photocopieuses, essuie-tout, papier WC, etc.
VERRE 	Bouteilles, bocaux	<ul style="list-style-type: none"> • Places de voirie • Déchetterie des Eterpas • Centre de tri EcoBois 	Bouteilles et bocaux, matériau d'isolation
PET 	Bouteilles de boissons portant le logo PET-Recycling officiel	<ul style="list-style-type: none"> • Places de voirie • Déchetterie des Eterpas • Centre de tri EcoBois 	Bouteilles en PET, mais aussi vêtements, sacs, tentes, canapés grâce aux flocons de PET
FER BLANC 	Boîtes de conserve, couvercles de bocaux, boîtes de crayons couleur, etc.	<ul style="list-style-type: none"> • Places de voirie • Déchetterie des Eterpas • Centre de tri EcoBois 	Poêles à frire, tôles pour les automobiles, outils, clous, etc.
ALUMINIUM/CANETTES 	Canettes de boisson, barquettes d'aliments, feuilles d'emballage, tubes de mayonnaise et moutarde, casseroles, cafetières, jantes de bicyclettes, petites pièces en aluminium et tous les autres emballages portant le sigle du recyclage de l'alu	<ul style="list-style-type: none"> • Places de voirie • Déchetterie des Eterpas • Centre de tri EcoBois 	Pièces pour moteurs de voitures ou de perceuses, cadres de vélos, semelles de fer à repasser, montants d'étagères, etc.
HUILES DE MÉNAGE 	Huiles de friture et alimentaire, cosmétiques, pour moteur	<ul style="list-style-type: none"> • Déchetterie des Eterpas • Centre de tri EcoBois 	Les huiles claires, peu détériorées, sont recyclées ; les huiles noires sont incinérées dans des centres spécialisés (récupération de chaleur).
DÉCHETS VERTS 	Déchets de jardin et de taille, herbe coupée, restes de repas, épiluchures, etc.	<ul style="list-style-type: none"> • Déchetterie des Eterpas • Centre de tri EcoBois 	Humus, compost, terreau, biogaz
TEXTILES RÉUTILISABLES 	Vieux habits, textiles, linge de maison, chaussures, etc.	<ul style="list-style-type: none"> • Déchetterie des Eterpas • Centre de tri EcoBois • Bennes pour textiles à Peteré (Basse-Nendaz) et aux Bouilllets (au départ de la route de Saclentse) 	Habits portés à nouveau, fabrication de nouveaux textiles, chiffons, matériau d'isolation phonique et de rembourrage, etc.

CATÉGORIE	QUOI ?	LIEU DE DÉPÔT ?	RECYCLÉS EN...
MÉDICAMENTS/ PRODUITS TOXIQUES 	Médicaments partiellement utilisés, périmés ou non utilisés	<ul style="list-style-type: none"> • Points de vente • Ramassage annuel dans les villages au printemps 	Produits de nettoyage, solvants, poisons, eau de Javel, herbicides, pesticides, produits de protection du bois, bombes aérosols avec symbole de danger, peintures, vernis, etc
PILES 	Piles et accumulateurs usagés, à l'exclusion des batteries de véhicules	<ul style="list-style-type: none"> • Places de voirie • Points de vente • Déchetterie des Eterpas • Centre de tri EcoBois 	Récupération des métaux (fer, manganèse, zinc)
AMPOULES/ SOURCES LUMINEUSES 	Tubes néon, ampoules à économie d'énergie, LED, luminaires	<ul style="list-style-type: none"> • Place de voirie • Points de vente • Centre de tri EcoBois 	Les lampes actuelles (à économie d'énergie, LED) éclairent 10 à 100 fois plus longtemps que les ampoules normales, tout en consommant moins d'énergie. Elles contiennent du mercure et des métaux recyclables.
APPAREILS MÉNAGERS 	Appareils ménagers, hi-fi, etc	<ul style="list-style-type: none"> • Points de vente • Déchetterie des Eterpas • Centre de tri EcoBois 	Les enseignes de vente d'appareils ménagers et électroniques encaissent une taxe de recyclage lors de l'achat de l'appareil. A travers celle-ci, ils s'engagent à le reprendre une fois qu'il aura rendu l'âme.
OBJETS ENCOMBRANTS 	Meubles et tous autres objets encombrants ne passant pas dans un sac taxé	<ul style="list-style-type: none"> • Déchetterie des Eterpas • Centre de tri EcoBois • Ramassage ponctuel dans les villages deux fois par année 	Si en bon état : organisation caritative de seconde main

Vous pouvez ramener dans un magasin, généralement celui où vous les avez acheté-e-s :

- les piles,
- les bouteilles en PET (portant le logo PET-Recycling officiel),
- les emballages en PVC,
- les cartouches d'encre,
- les cartouches de filtres à eau,
- les appareils électriques, électroniques, l'électroménager
- les médicaments, thermomètres contenant du mercure,
- les lunettes,
- les produits liquides tels que peintures, vernis, produits phytosanitaires, etc.,

Lorsque vous aurez réutilisé, réparé, trié et recyclé vos déchets, vous pourrez jeter le solde dans votre sac taxé, notamment :

- les berlingots (lait, jus de fruits, etc.) en carton plastifié,
- les emballages en plastique de viande, légumes, etc.,
- les papiers et cartons sales ou ayant été en contact avec de la nourriture (mouchoirs, papier-ménage, carton à pizza, etc.),
- les couches-culottes, cotons-tiges, tampons et autres produits d'hygiène (serviettes hygiéniques, lingettes, brosses à dents, etc.),

- les textiles hors d'usage ou souillés (peinture, cirage), chaussures comprises,
- les sacs d'aspirateur,
- les déchets composés de matières diverses indissociables tels que les emballages de bonbons, de chips, etc.,
- les éléments en caoutchouc tels que tuyaux, élastiques, etc.,
- les litières pour animaux,
- ... et tout autre déchet qui ne peut pas être recyclé.

Retrouvez des conseils judicieux sur www.trier-pas-sorcier.ch.



Vulcain rejoint la flotte des pompiers

Le Centre de secours incendie (CSI) Printse s'est doté d'un nouveau camion qui a officiellement été inauguré samedi 28 octobre sur la plaine des Ecluses à Haute-Nendaz.

Le cours de compagnie d'automne du CSI Printse s'est terminé en beauté cette année par un événement particulier : l'inauguration officielle d'un tonne-pompe flambant neuf. Mesurant 6,8m sur 2,5m pour 3,4m de haut, et d'un poids de 15t, ce camion comprend un réservoir d'eau de 2000 litres et, comme son nom l'indique, une pompe, qui permet aux sapeurs d'intervenir très rapidement dès son arrivée. Il a été aménagé de manière personnalisée pour répondre au plus près aux besoins

des pompiers de Nendaz et Veysonnaz. Il a été acquis, conformément à la procédure en place, en étroite collaboration avec l'Office cantonal du feu et a été subventionné à hauteur de 80% par l'Etat du Valais.

Baptisé Vulcain, il a été béni par l'Abbé Félicien Roux en présence notamment de ses deux parrains, Jean-François Fournier et Hervé Fournier soit deux anciens officiers du CSI Printse, du commandant Guillaume Fournier, des

présidents des Communes de Nendaz et de Veysonnaz, respectivement Francis Dumas et Patrick Lathion, ainsi que du chef de l'office cantonal du feu Jacques Magnin.

« L'histoire motorisée des pompiers de Nendaz ne date pas d'hier. En effet, de 1983 à ce jour, ce ne sont pas moins de huit véhicules qui sont venus étoffer leur parc », a rappelé Guillaume Fournier. En 1983 donc, Héphaïstos premier véhicule dédié pleinement au CSI a été mis en circulation. Le premier tonne-pompe, « Désiré », l'a rejoint en 1993. Il est aujourd'hui toujours en fonction, en « pré-retraite » à Aproz, alors que Vulcain est parké dans la caserne de Haute-Nendaz. Divers utilitaires s'y sont par la suite ajoutés : un véhicule de première intervention, deux véhicules d'officier, une échelle automobile, un véhicule de secours routier et un pick-up. ■

Appel aux volontaires

L'état-major du CSI Printse recherche de nouveaux candidats sapeurs-pompiers pour 2018. Si tu as entre 18 et 25 ans, que tu résides sur les communes de Nendaz ou Veysonnaz et que tu es motivé à intégrer le Centre de Secours Incendie du vallon de la Printse, n'hésite pas à contacter le commandant Guillaume Fournier par téléphone au 079 608 07 13 ou par e-mail à l'adresse csiprintse@nendaz.org. Il te transmettra toutes les informations utiles liées à la formation ou aux missions des pompiers de notre région.



Vulcain, un tonne-pompe sur mesure pour le CSI Printse. © Sonia Déléze



Le commandant Guillaume Fournier devant la flotte actuelle du CSI Printse. © Sonia Déléze



Remise des clés aux présidents des Communes de Nendaz et de Veysonnaz, respectivement Francis Dumas et Patrick Lathion, par le directeur de Rosenbauer Suisse Daniel Savary. © s.d.

les Grenouilles et le Nend'Jardin d'Aproz inaugurés

Déjà ouvertes depuis la rentrée, la crèche et l'Unité d'accueil pour écoliers (UAPE) d'Aproz ont été officiellement inaugurées le vendredi 10 novembre dernier.

Un centre scolaire et une salle de gym complètement refaits à neuf, la construction d'une crèche et le déménagement de l'UAPE dans des locaux neufs, Aproz a vu ses infrastructures pour les familles s'améliorer considérablement ces dernières années. «Voilà qui montre que ce village est bien vivant», s'est réjoui le président de la Commune Francis Dumas. Il enregistre en effet 858 habitants en 2017 contre 526 en 1990 (+ 62,7% en un peu de moins de trois décennies). Cette évolution démographique positive ne devrait pas se

démentir dans les prochaines années. Enfants, parents, personnel encadrant de la crèche et de l'UAPE ainsi qu'autorités politiques ont répondu présents pour se réjouir de ces nouvelles structures de l'accueil de l'enfance. Ces dernières connaissent un joli succès, une quinzaine de bébés fréquentant la nurserie, 35 enfants la crèche et 48 élèves l'UAPE, preuve s'il en fallait qu'elles répondent à un véritable besoin. Il reste cependant quelques places. Après un petit concert de la chorale des enfants Méli-Mélo et le discours

du président de la Commune, l'abbé Félicien Roux a béni les locaux. Puis tous ont partagé un apéritif.

Plus d'informations sur la crèche des Grenouilles :

www.nendaz.org/grenouilles

Plus d'informations sur l'UAPE Le Nend'Jardin :

www.nendaz.org/uape

Plus d'images des locaux et de l'inauguration :

www.nendaz.org/grenouillesimages



La chorale d'enfants Méli-Mélo a apporté une touche de musique et de bonne humeur à cette inauguration.



La partie officielle s'est terminée par la bénédiction des locaux et des personnes s'y trouvant. © Sonia Déléze

le village d'Aproz a été évacué avec succès

Le mercredi 29 novembre dernier, dans l'après-midi, une grande partie du village d'Aproz a été évacué. Il s'agissait d'un exercice à l'échelle 1/1, soit comme en conditions réelles de danger, simulant une crue du Rhône.

Un tel exercice avait déjà été réalisé avec succès en 2010. Un plan d'intervention d'urgence avait alors été établi et a été depuis réactualisé avec l'appui du Service cantonal de la sécurité civile et militaire (SSCM).

Pour maintenir la levée de l'interdiction de construire dans les zones classées rouges (inondation estimée à plus de deux mètres de profondeur possible), le Canton exige qu'il soit renouvelé à intervalle de temps régulier. La Commune a pu démontrer, pour la seconde fois, qu'elle est capable d'évacuer toutes les personnes y vivant en moins de 6 heures, laps de temps nécessaire au Rhône pour atteindre un niveau critique.

Selon la carte des dangers, plus de 400 personnes résidant à Aproz sont directement menacées par une crue.

Des établissements sensibles comme l'EMS des Vergers ou la crèche des Grenouilles sont, de par leur proximité avec la digue, également concernés par ce type d'événement.

Cet exercice a également été l'occasion de confirmer que le nouvel Etat-major de conduite régional (EMCR) intercommunal Nendaz-Veysonnaz était à même de gérer les responsabilités qui lui

incombent, à savoir donner l'alarme à la population, garantir la sécurité et l'ordre public, porter assistance à la population (hébergement, ravitaillement...) et se charger de l'information.

Le service sécurité communal remercie les résidents d'Aproz pour leur collaboration active à la réussite de cet événement d'importance majeure pour la commune.



Les samaritains, la PCI et les pompiers ont été engagées sur le terrain. © JPG



L'EMCR Nendaz-Veysonnaz au travail. © Jean-Pierre Guillermin

nouveau programme Nendaz Sport

Un programme riche et varié vous attend pour le deuxième trimestre 2017/2018. Plus de 45 cours sont proposés chaque semaine, avec des sports très populaires et d'autres originaux et moins connus !

18 cours enfants et 27 cours adultes auront lieu toutes les semaines entre le 11 décembre 2017 et le 23 mars 2018 ! Ouverts à tous, ils permettent de découvrir de nouvelles activités et d'échanger avec d'autres sportifs.

Cette année, les hits de l'hiver font leur retour : le curling, pour les petits et les plus grands, et le patin sur glace pour les enfants, novices et plus avancés, sont à nouveau au programme de Nendaz Sport.

Vous aurez également l'opportunité d'expérimenter de nouvelles disciplines comme le Chakras Boost et de vous initier aux arts martiaux historiques européens.

Le Chakras Boost, proposé par Roxane Devènes tous les mardis entre 20h et

21h au Centre sportif, travaille aussi bien le corps que l'esprit. Ancrage, créativité, affirmation et connexion en sont les maîtres-mots. A base de mouvements corporels simples et accessibles à tous, cette activité mobilise nos différentes énergies pour être centré et bien dans son quotidien. La conscience et la posture du corps sont améliorées et les énergies circulent librement.

Autre nouveauté, les arts martiaux historiques européens ont été mis au programme par l'Host Alpina Vallais, un groupe de reconstitution médiévale installé à Aproz. Cette association étudie les techniques de combats ainsi que la médecine et la chirurgie du Moyen-Age. Ses membres cherchent à être au plus proche de la réalité en reproduisant des gestes historiques pour lesquels ils s'appuient sur des manuscrits

d'époque. Les cours d'initiation auront lieu les 11 et 25 janvier ainsi que le 8 février 2018 à la salle de gymnastique d'Aproz. Les jeunes dès l'âge de 12 ans sont également les bienvenus !

Les moniteurs de Nendaz Sport se réjouissent d'ores et déjà de partager de beaux moments de découverte et de convivialité avec vous.

Pour en savoir plus, une seule adresse : www.nendaz.org/nendazsport ■

Dates à retenir

Du 5 au 12 mai 2018

semaine de la Suisse bouge

5 mai 2018

Jeux sans frontières

à la ferme et en Corse avec Nendaz Sport

Deux camps à la fois sportifs et ludiques ont été organisés durant les vacances d'automne pour les enfants de la Commune : l'un pour les plus jeunes à Grange-Marnand, l'autre pour les adolescents sur l'île de Beauté.

De retour, Rachel Audergon, responsable de ces deux camps pour Nendaz Sport, revient sur ces deux semaines riches en activités et en émotions.

Camp multisports à la ferme

A qui s'adressait-il ?

Ce camp s'adressait aux élèves nendards âgés de 4 à 10 ans. 49 enfants

ont participé. Ces dernières années, nous avons proposé pour les enfants de cette tranche d'âge des activités sportives sur la Commune à la journée. Ils rentraient cependant dormir chez eux le soir. C'est la première fois que nous leur avons organisé un véritable camp. L'expérience s'avère très positive. Les enfants ont beaucoup apprécié. Et j'ai été étonnée de leur capacité à s'adapter et à être autonome.

De quelles activités ont pu profiter les enfants ?

Les activités se sont articulées autour de deux axes : la vie à la ferme et le sport. Côté ferme, les enfants ont pu rendre visite aux animaux, faire des balades sur le dos d'un âne ou d'un poney, faire un tour en calèche, fabriquer du beurre et se cuisiner une tresse pour le petit-déjeuner. Côté sport, le programme était également très riche avec de la randonnée notamment pour



A la ferme, les enfants ont particulièrement savouré les moments partagés avec les poneys. © Nendaz Sport

découvrir des barrages de castors, de la voltige, de l'équitation, de l'escalade en salle et divers jeux de plein air.

Quels ont été les moments forts ?

Si les 8 plus jeunes (de 1H et 2H) ont eu droit à un lit dans un petit dortoir, les autres ont passé leurs nuits dans la paille et le coucher a parfois été animé. Pour les tout-petits, c'est le tour en charrette qui a fait l'unanimité. Les plus grands, eux aussi, ont particulièrement manifesté de l'intérêt pour les poneys et chevaux. Le « poney game » qui consistait à exécuter, par groupe de 3 et avec un poney, un parcours d'obstacles, a été un moment de franche rigolade.

Camp d'escalade en Corse

A qui s'adressait-il ?

Ce camp s'adressait aux élèves nendards âgés de 11 à 16 ans. Il s'est déroulé en Corse sur 7 jours et 6 nuits. 24 adolescents y ont participé.

De quelles activités ont profité les enfants ?

Le camp était vraiment organisé autour de l'escalade. Pas besoin cependant d'avoir pratiqué ce sport pour s'y inscrire, l'important étant la motivation. Nous avons donc grimpé

tous les jours dans des paysages à couper le souffle. Les enfants ont également pu s'essayer au rappel. Nous avons aussi partagé divers jeux. Cerise sur le gâteau : la météo a été assez clémente pour nous permettre de nous baigner.

Quels ont été les moments forts ?

Les jeunes ont apprécié de pouvoir nager, voire plonger et faire des périlleux, dans la mer. Le grand moment

du camp a été la journée passée au rocher de Gozzi, bien nommé la voie des Huluberlus, et complètement perdu au milieu du maquis. Cette voie de 7 longueurs était impressionnante pour ces jeunes novices qui se sont retrouvés avec 150 mètres de vide sous leurs pieds.

Retrouvez quelques photos de ces deux camps sur www.nendaz.org/sport-enimages ■



Quel endroit rêver de mieux que la Corse pour s'initier à l'escalade ? © Nendaz Sport

des animations durant toute l'année

Bon nombre d'activités sont organisées tout au long de l'année par le Service d'animation socioculturelle, et tout particulièrement pour les jeunes âgés de 8 à 16 ans. Leur point commun ? Elles sont toutes gratuites.

Les rendez-vous qui ont eu particulièrement du succès cette année, tel que la chasse aux œufs de Pâques ou les grillades de fin d'année scolaire seront reconduites. Cet hiver, diverses animations à la patinoire sont prévues tout comme une balade en raquettes. Certains soirs, des salles de gymnastique seront ouvertes pour permettre aux jeunes de s'y rencontrer et d'organiser divers jeux.

Le programme de l'animation socioculturelle pour 2018 est en cours d'élaboration. Il vous sera communiqué via un flyer tout-ménage. Vous le retrouverez également en tout temps sur le site communal à l'adresse www.nendaz.org/asc

Si vous avez des questions ou des propositions d'activités, vous pouvez contacter Sabrina Babecki soit par email à sabrina.babecki@nendaz.org, soit par téléphone du mercredi au vendredi au 078 648 53 93. ■



L'animatrice socioculturelle de Nendaz, Sabrina Babecki, et des parents d'Aproz ont organisé une fête pour Halloween. Un joli moment partagé en famille ! © Sonia Délèze

l'hiver approche : profitez du nouveau tapis magique !

Un tapis roulant a été inauguré le 24 février dernier sur la piste de luge de la plaine des Ecluses. En fonction durant l'hiver, il s'adresse à la fois aux enfants, aux débutants et aux lugeurs. Il avait immédiatement rencontré un joli succès et vous attend dès les premières chutes de neige !

Il est ainsi désormais possible d'initier sa progéniture au ski en plein cœur de la station. Et si vos têtes blondes sont plutôt adeptes du bob, plus besoin de les pousser au sommet de la pente à chaque fois. Le nouveau tapis magique mesure environ 40 mètres de long et présente un autre avantage de taille : son utilisation est entièrement gratuite !

Le tapis magique est en fonction tous les jours de 10h à 16h30, et ce dès que la neige recouvre la plaine des Ecluses. La Commune projette, par ailleurs, d'y installer un petit canon à neige pour prolonger sa période d'utilisation.

Il est le fruit d'une collaboration entre la commission « Economie et tou-

risme » et le Club Nendaz qui a financé la moitié de l'achat, l'autre part ayant été prise en charge par la Commune qui en assure l'exploitation.

Ce nouveau tapis renforce l'attractivité de Nendaz en termes d'infrastructures pour les familles. « Un bon projet doit apporter une plus-value autant aux hôtes de la destination qu'à la population locale, ce qui est le cas de ce tapis », s'est réjoui le conseiller communal et président de la commission « Economie et tourisme » Frédéric Fragnière.

Cette nouvelle installation fait partie intégrante du projet de réaménagement de la plaine des Ecluses. Cette zone verte, propriété de la Commune au cœur de la station, est en effet en pleine mutation. La petite balade, la crèche et la place de jeux s'y trouvant ont récemment été rénovées. Un pumptrack y avait été aussi mis en place.



Le bob, c'est quand même moins fatigant avec un tapis magique ! © Laetitia Scarascia

inscrivez-vous au cours de prévention avalanche par le Service sécurité de Nendaz

A l'approche de l'hiver et des premières neiges, le Service sécurité de la Commune de Nendaz, en étroite collaboration avec les guides de montagne de la région, met sur pied pour la quatrième année consécutive un cours d'information, sensibilisation et « formation » sur les dangers relatifs au ski hors-piste.

Cette journée de cours se déroulera le dimanche 4 février 2018 sur le secteur de Haute-Nendaz. Y seront notamment abordés les thèmes suivants : préparation d'une sortie rando/ski freeride, interprétation des bulletins météorologiques et nivologiques, facteurs humains, travail avec les appareils de

recherche de victime d'avalanche (DVA, pelle, sonde) et comportement à adopter lors d'un événement.

Pour répondre aux attentes de chacun, les participants seront répartis en différents groupes, en fonction de leur niveau. Un programme spécialement

destinés aux ados nés entre 2000 et 2004 est également prévu. Il mettra l'accent sur une approche sécuritaire du « freeride » et du danger d'avalanche.

Les intéressés peuvent dès aujourd'hui s'inscrire en ligne sur le site de la commune de Nendaz, à l'adresse suivante : www.nendaz.org/avalanche.

Le prix du cours est de Fr. 30.- pour les jeunes (13-17 ans) et Fr. 50.- pour les + 18 ans.

Le délai d'inscription est fixé au 15 janvier 2018. Les responsables du cours se réjouissent de vous rencontrer à cette occasion !



Après une courte partie théorique, place au terrain ! © Colonne de secours



des habitants se réunissent pour leur village

« Mon village a une âme » est une action lancée par la commission communale « Sport Animation et Culture ». L'idée ? Proposer aux habitants des différents villages nendards d'imaginer ensemble des projets participatifs.

Suite à l'appel lancé dans le dernier Nendaz Panorama et via le service SMS de la Commune, des groupes de réflexion ont ainsi pu être formés à Fey, Basse-Nendaz et Haute-Nendaz avec une quarantaine de personnes pour le premier, une vingtaine pour les deux autres.

Une belle dynamique s'y est créée, les idées des uns enrichissant celles des autres. Il s'agissait dans un premier temps que chaque participant puisse expliquer ce qui est important pour lui. Dans un second temps, un ou

plusieurs projets sont définis avant de déterminer une marche à suivre pour le(s) réaliser et les compétences que chacun peut amener pour y parvenir. Si cette action n'a pas encore été initiée dans les autres villages, c'est faute d'un nombre de réponses suffisantes de la part de leurs habitants. Mais il n'est pas trop tard. Intéressés ? N'hésitez pas à nous contacter à l'adresse suivante :

melanie.mckrory@nendaz.org



■ Comment voyez-vous votre village idéal ? © A. Arrobas

livraison de sapins de Noël

Comment imaginer une fête de Noël sans sapin ? Cet arbre de nos forêts, avec ses aiguilles toujours vertes, est un symbole de vie et de continuité...

Comme chaque année, le personnel de l'équipe forestière livre ses sapins de Noël à la population nendette mardi 12 et mercredi 13 décembre selon le tableau ci-contre.

Nous vous rappelons que même si nos forêts regorgent de conifères, couper soi-même son arbre de Noël est une pratique qui reste illégale. Le « braccannage de sapins » est en effet assimilé à du vol par la loi et cela réduit à néant le travail des forestiers pour rajeunir les forêts de protection. L'administration communale vous souhaite à tous un joyeux Noël! ■

Mardi 12 décembre 2017

Aproz - Bieudron - Cor	Place de l'église à Aproz	09h00-10h00
Fey - Les Condémines	Place de l'école à Fey	10h30-11h30
Basse-Nendaz	Place du bâtiment communal	13h30-14h30
Haute-Nendaz - Sornard	Cour d'école Haute-Nendaz	15h30-16h30

Mercredi 13 décembre 2017

Baar - Plan-Baar	Ecole de Baar	09h00-10h00
Brignon - Les Bioleys	Place du Crû à Brignon	10h30-11h30
Beuson	Bifurcation route de Veyonnaz	13h30-14h30
Saclentse	Place des cars postaux	15h00-15h30
Clèbes - Verrey	Village de Clèbes	16h00-16h30

bonne retraite à Pierre Lambiel

Après 16 ans de travail pour le Service des travaux publics de la Commune de Nendaz, Pierre Lambiel nous quitte pour une retraite bien méritée.

Pierre Lambiel a été engagé en 2001 pour, dans un premier temps, superviser la remise en état des terrains sacagés par la rupture du puits blindé de Cleuson-Dixence en décembre 2000.

Une fois cette tâche terminée, il a ensuite œuvré en tant que conducteur de travaux. Une fonction qui consiste, en résumé, à surveiller l'avancée et la bonne facture des travaux, à assurer les relations avec les entreprises et les bureaux techniques ou encore à négocier, lorsque nécessaire, avec les propriétaires concernés, l'obtention des procurations légitimant l'intervention sur le domaine privé, ainsi que les conventions d'autorisation de passage. Il a mené ses missions avec passion et efficacité. Nous souhaitons



Pierre Lambiel sur un chantier communal. © Sonia Déléze

à Pierre Lambiel de profiter pleinement de sa retraite et le remercions

chaleureusement pour son engagement et sa fidélité! ■

agriculture: appel au bon sens

par la Commission Cadastre et Agriculture

La Commune de Nendaz apporte depuis des années un soutien significatif à ses agriculteurs, si importants pour le maintien d'une production locale et la protection du paysage. Elle se permet de leur rappeler quelques règles à suivre pour le bien de tous.

Il n'est pas inutile de rappeler quelques-unes des aides octroyées :

- Achat des produits pour la désinfection des écuries
- Subventions par litre de lait coulé
- Subventions aux laiteries
- Subventions aux alpages
- Subventions pour la mise en valeur des produits de Nendaz
- Subventions pour les constructions agricoles et améliorations intégrales
- Subventions pour la garde et l'estivage du bétail
- Subventions pour le renouvellement des abricotiers et aide à la culture de la framboise
- Subventions pour l'achat de machines agricoles
- Aide exceptionnelle pour venir en aide aux propriétaires durement touchés économiquement par le gel
- Subventions pour les bisces
- Etc.

Ces diverses aides permettent à notre agriculture d'exister et à nos agriculteurs de pouvoir vivre de leur métier. Dans la mesure de ses disponibilités budgétaires, la Commune poursuivra ces diverses aides qui n'ont pour la plupart aucune force d'obligation. Nous profitons pour relever la qualité remarquable de tous les produits provenant de ces exploitations.

La plupart des professionnels font preuve de soins remarquables de leurs propriétés et de leurs machines. Malheureusement, nous devons constater que certains font preuve de moins d'attention et nous déplorons certaines négligences (propriétés pas ou peu entretenues, machines en dépôt à l'air libre, etc.). Nous aimerions rappeler que les abords des routes, les places publiques voire même les propriétés ne sont ni des places de parc, ni des décharges.

Nous appelons au bon sens tous les agriculteurs afin qu'ils respectent le domaine public, qu'ils aménagent des hangars ou du moins des places sur l'exploitation. Nous entendons inclure certaines clauses restrictives dans le cadre des prochaines subventions qui seront accordées et procéder à des contrôles et des interventions si nécessaire.

Nous sommes persuadés que le bon sens prévaudra, que nos agriculteurs sauront se montrer exemplaires et respectueux des aides publiques apportées et qu'ils sauront mettre tout en œuvre pour remédier à ces situations sans que l'autorité ne doive intervenir d'une manière ou d'une autre.

Nous les remercions déjà toutes et tous. ■

les métiers du tourisme : directeur d'un hôtel

L'hébergement est sans aucun doute l'un des piliers de notre économie touristique. Peu d'hôtels à Nendaz mais, du coup, chacun est d'autant plus important. Leurs directeurs, en contact direct avec nos hôtes, sont de véritables ambassadeurs de notre destination.

Quelle est la première démarche à entreprendre pour un touriste souhaitant passer des vacances à la montagne ? Réserver un logement bien sûr ! Et la qualité des hébergements proposés peut s'avérer cruciale au moment d'arrêter son choix sur l'une ou l'autre destination valaisanne. Nendaz compte 320 lits hôteliers. Outre l'Hôtel Nendaz 4 Vallées & Spa avec ses 124 lits et l'Hôtel Mont-Fort avec ses 75 lits, la destination compte une petite dizaine d'établissements proposant entre 4 et 10 chambres.

Entre administration et accueil

Comme le dit l'adage : « le client est roi ». Le directeur d'un hôtel a donc à cœur de garantir à ses hôtes le meilleur accueil et tout le confort possible. A lui de s'assurer que tout se passe au mieux pour ses hôtes de leur réservation, à leur arrivée, en passant par la propreté et l'équipement de leur chambre. Mais il est aussi à la tête d'une (plus ou moins) petite entreprise qu'il s'agit de diriger : gérer les dépenses courantes, prévoir les budgets, planifier les rénovations, engager

et encadrer le personnel, promouvoir son établissement, tenir à jour son site internet, etc.

Un métier en évolution

Aujourd'hui, la très grande majorité des réservations se font par internet. « J'ai l'impression que le métier se déshumanise un peu. Nous sommes obligés d'être présents sur des plateformes comme Booking ou Hotelcard sinon nous ne sommes pas assez visibles. Mais elles nous mangent nos marges », souligne Natacha Lathion. En tant que petit hôtel, le Mont-Rouge joue la carte du local et de la cordialité. « L'ambiance y est familiale. C'est encore ma maman qui sert les petits déjeuners. Nos hôtes apprécient, et nombreux sont ceux qui reviennent d'année en année », se réjouit la patronne des lieux.

Les qualités requises

Etre à la tête d'un hôtel demande diverses qualités comme avoir un grand sens de l'accueil et une bonne capacité d'organisation, maîtriser plusieurs langues ou encore faire preuve de flexibilité. « Je pense qu'il faut être

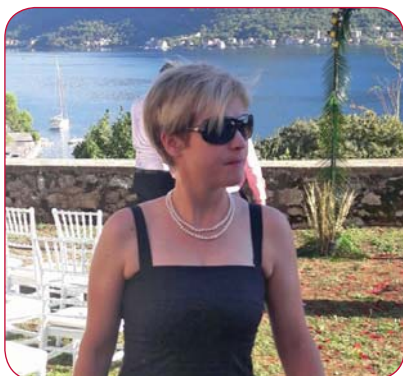
ouvert au monde et à la critique. C'est important de regarder ce qui se passe ailleurs et de se documenter. Il s'agit de ne pas s'endormir sur ses lauriers, investir si possible, et se démarquer », ajoute Natacha Lathion.

Les difficultés

Le rythme de travail est fort variable au cours de l'année, avec l'équivalent d'un 200% durant les périodes de Noël et de Carnaval et d'autres semaines bien plus calmes. Un avantage aux yeux de Natacha Lathion, qui « a l'habitude » puisqu'elle a grandi avec des parents hôteliers (voir encadré) : « Cela ne me dérange pas. Personnellement, je ne ressens pas le besoin d'avoir deux jours de congé de suite. Et à certaines périodes, j'ai davantage de temps libre, par exemple durant le creux de janvier pour aller skier. » Pour elle, le plus difficile, c'est de ne pas pouvoir tout contrôler : « Le résultat ne dépend pas que de mon travail mais aussi d'éléments sur lesquels je n'ai pas d'emprise comme la météo ou les conditions d'enneigement. C'est frustrant. » ■

Devenir directeur d'un hôtel

Plusieurs routes peuvent mener à devenir directeur d'un hôtel. Des études de niveau supérieur sont cependant conseillées que ce soit dans les hautes écoles qui proposent des filières liées au tourisme ou dans les universités avec des voies comme la gestion d'entreprise.



Natacha Lathion en quelques mots

Son parcours : Natacha Lathion est tombée dans le tourisme quand elle était petite. Ses parents ont, en effet, ouvert le restaurant Le Mont-Rouge en 1980 et l'hôtel attenant en 1984. Ils lui ont passé les clés de la partie « hébergement » en 2006 alors que son frère Boris a repris en main la partie « cuisine ». Une telle passation « familiale » est très courante dans d'autres destinations au passé hôtelier important, mais tient de l'exception à Nendaz relativement nouvelle dans le secteur.

Son expérience : Après s'être consacrée quelques années au ski de compétition, Natacha Lathion se lance dans des études universitaires en gestion d'entreprise. Elle part également parfaire son allemand à Cologne. Elle y trouve un petit job dans une sandwicherie pour apprendre « sur le terrain » et elle se découvre un certain goût pour cette activité. Sa licence en poche, et persuadée de ne pas être faite pour la vie en ville, elle travaille à l'hôtel familial aux côtés de ses parents de 2001 à 2006 avant de le reprendre et d'acquérir la sandwicherie « La Baguette magique ».

Ce qu'elle aime dans ce métier : Natacha Lathion apprécie la diversité des tâches, entre contact avec la clientèle et gestion administrative. En tant que mère de famille, elle trouve également agréable de pouvoir organiser elle-même son temps de travail.

la diversité culturelle fêtée à Nendaz

Après une première édition réussie, une seconde fête interculturelle à Nendaz se prépare. Elle aura lieu le 2 juin 2018 sur la plaine des Ecluses à Haute-Nendaz.

Convivialité et partage seront les maîtres-mots de cette journée qui promet d'être haute en couleur. Elle mettra en valeur la diversité et la richesse culturelle de notre commune. Des représentants des communautés

du Portugal, de l'Italie, de l'Allemagne, de la République Tchèque, de la Serbie, de la Réunion, du Cameroun, de la Grande-Bretagne et de l'Espagne ont répondu présents à l'appel de la Commune de Nendaz et ont intégré le

comité d'organisation. Ils partageront un peu de leur culture que ce soit par la nourriture, la danse, le folklore ou encore la musique. Ils proposeront ainsi diverses animations pour petits et grands tout au long de la journée. ■



Ils ont œuvré avec enthousiasme au succès de la première édition de la Fête interculturelle. © Mélanie Mc Krory

entrée en vigueur de la nouvelle loi fédérale sur la nationalité

Le 1^{er} janvier 2018 entreront en vigueur la loi fédérale sur la nationalité, adoptée le 20 juin 2014, ainsi que son ordonnance d'application, arrêtée par le Conseil fédéral le 17 juin 2016.

Ce nouveau cadre légal modifie les conditions d'accès à la nationalité suisse et adapte la notion d'intégration à celle prévue par le droit des étrangers.

Dès l'année prochaine, les candidats à la naturalisation ordinaire devront remplir cinq conditions cumulatives :

1. Ils devront tout d'abord bénéficier d'un permis d'établissement (C). Les titulaires d'une autorisation de séjour (B), qui ne pourront plus prétendre à la naturalisation, ont encore la possibilité de déposer une requête d'ici au 31 décembre 2017.
2. La durée exigée de leur séjour en Suisse sera réduite, passant de douze à dix ans. Entre l'âge de huit ans et de dix-huit ans, les années comptent double mais un séjour effectif d'au moins six ans est requis. Par contre, les exigences cantonales restent inchangées, la

loi sur le droit de cité valaisan du 18 novembre 1994 ne nécessitant aucune adaptation. Les candidats doivent ainsi attester, en sus d'un séjour en Suisse de dix ans, d'un domicile de cinq ans dans le canton et de trois ans dans la commune où la demande est présentée.

3. Les candidats devront avoir réussi leur intégration. Cette exigence existait déjà mais les critères à prendre en compte seront désormais plus stricts. Si des connaissances linguistiques « suffisantes » en français ou en allemand étaient nécessaires, il faudra désormais justifier d'un niveau B1 à l'oral et A2 à l'écrit (selon le cadre européen commun de référence pour les langues). De plus, pour que leur intégration soit considérée comme réussie, les candidats devront respecter la sécurité et l'ordre publics, se conformer aux valeurs de la Constitution, encoura-

ger l'intégration de leurs proches et, point important, participer à la vie économique.

4. Les candidats devront, comme aujourd'hui, s'être familiarisés avec les conditions de vie en Suisse. On exigera notamment de leur part des connaissances élémentaires en géographie, en histoire et en politique. Ils devront aussi participer à la vie sociale et culturelle.
5. Dernière condition, qui résonne comme une évidence, les personnes qui souhaitent demander la nationalité suisse ne doivent pas mettre en danger la sûreté intérieure ou extérieure de la Suisse.

Pour davantage d'informations, le Service de la population et des migrations vous invite à consulter la page internet suivante : <https://www.vs.ch/web/spm/naturalisation-ordinaire>



apéro-énergie

La Commune de Nendaz et son partenaire énergétique, le Groupe SEIC-Teledis, ont mis sur pied un apéro-énergie, le mercredi 8 novembre 2017, à la salle de gym d'Aproz.

Lors de cette soirée, M. Frédéric Fragnière, conseiller communal, et M. Yves Balet, chef du service de l'édilité, ont présenté à plus de 80 personnes présentes quelques actions réalisées par la Commune sur le plan énergétique dans le cadre du label Cité de l'énergie. Des informations sur les aides énergétiques ont également été transmises. Retrouvez les règlements de ces aides sur le site communal www.nendaz.org.

Le Groupe SEIC-Teledis par son directeur, M. Philippe Délèze, et son collaborateur, M. Christophe Crettenand, ont évoqué quelques aspects relatifs à l'efficacité énergétique et à la rénovation. La Commune de Nendaz a travaillé à plusieurs reprises avec cette entre-

prise dans ses actions pour préserver l'environnement comme lors de l'installation de panneaux photovoltaïques sur plusieurs bâtiments communaux (salle de gym de Haute-Nendaz, école d'Aproz), de l'isolation périphérique de l'école de Haute-Nendaz, de la pose d'une bâche thermique à la piscine de Haute-Nendaz, de la valorisation du biogaz à la step de Bieudron ou encore du montage de bornes de recharge électrique à Haute-Nendaz.

La Commune de Nendaz vise pour 2020 la plus haute distinction des Cités de l'énergie, soit le label «European Energy Award® GOLD». Pour y parvenir, elle a planifié diverses initiatives. Citons, par exemple, l'action Bike4Car

qui sera reconduite cet été, l'accueil d'une étape du Wave Trophy 2018 (rallye de voitures électriques) ou encore la production d'énergie renouvelable via turbinage des eaux à Siviez, Sofleu et Haute-Nendaz. ■



Plus de 80 personnes avaient répondu à cette invitation. ©Jean-Pierre Guillermin

économiser de l'eau sans effort

L'année dernière, la Commune de Nendaz a offert 300 réducteurs de débit. En tant que Cité de l'Énergie, elle réitérera cette offre au début de l'année 2018.



Ce réducteur de débit s'installe sur la grande majorité des robinets. ©Sonia Délèze

La Commune de Nendaz a ainsi commandé 400 économiseurs d'eau pour les distribuer gratuitement. Ils sont à retirer dès le 2 janvier 2018 auprès de l'Administration communale à Basse-Nendaz sur présentation d'une pièce d'identité, jusqu'à épuisement des stocks (une pièce par personne). Possibilité ensuite d'en commander au tarif préférentiel de Fr. 20.- au lieu de Fr. 34.-.

En utilisant un réducteur de débit, vous économisez jusqu'à 60% d'eau. Simple à installer, il s'adapte à 95% des robinets. Fabriqué à partir de matériaux de première qualité et résistant au calcaire, il vous permettra d'économiser de l'eau et de l'énergie sans changer vos habitudes. ■



le Nînd'Art vous attend

Le Nînd'Art propose tout au long de l'année des expositions, des conférences et des animations. Voici quelques dates à retenir.

Du 1^{er} décembre 2017 au 7 janvier 2018, avec vernissage le vendredi 1^{er} décembre à 18h30/du 19 janvier au 25 février 2018, avec vernissage le vendredi 19 janvier à 18h30 : exposition des membres du Nend'artistes, association qui regroupent des artistes de Nendaz. Pour permettre à chacun de présenter davantage d'œuvres, l'exposition est prévue en deux temps.

- Avril 2018: exposition de Béatrice Bälli et de Manon Grandjean-Bälli
- Du 15 au 22 juin 2018 : exposition des jeunes du cycle d'orientation de Basse-Nendaz
- Du 14 au 22 juillet 2018, vernissage le samedi 14 juillet à 16h : exposition de Loredana Geninazza

D'autres dates ne manqueront pas de s'ajouter à cette liste. Nous vous tiendrons informé sur le site communal www.nendaz.org/nindart



Exposition Valais-Argentine du 20 octobre au 12 novembre derniers. ©Sonia Déléze

CULTURE ET PATRIMOINE

LE NÎND'ART

présente...

EXPO

PO

nend'artistes

www.nendartistes.ch

PREMIÈRE EXPO
**1^{er} décembre
7 janvier**
Vernissage le 1^{er} décembre à 18h30

DEUXIÈME EXPO
**19 janvier
25 février**
Vernissage le 19 janvier à 18h30

LE NÎND'ART
Route de Nendaz 869 - 1997 Haute-Nendaz
Les vendredis, samedis et dimanches de 15h à 19h

tourisme : les événements de l'hiver

Que ce soit pour les vacanciers ou les habitants de la Commune, un hiver à Nendaz est jalonné par de multiples animations. A vos agendas !

Marché de Noël

Un marché de Noël, c'est l'occasion de partager des moments de convivialité entre amis ou en famille et de se plonger dans l'ambiance des fêtes. C'est aussi le lieu idéal pour dénicher des cadeaux. Les enfants peuvent y faire un tour de carrousel ou en traîneau tiré par des huskies.

Lieu : sur une partie du parking de la patinoire à la plaine des Ecluses à Haute-Nendaz

Dates : du mercredi 6 au dimanche 10 décembre, du jeudi 14 au dimanche 17 décembre, du jeudi 21 au samedi 23 décembre

Horaires : la semaine de 15 h à 20 h ; le week-end de 13 h à 20 h



© Florian Bouvet-Fournier

Chants de Noël

Retrouvons-nous autour des chansons traditionnelles de Noël qui ont bercé toute notre enfance. Vous êtes les bienvenus, que vous souhaitiez donner de la voix ou être spectateur de cet instant de magie.

Lieu : place du Square à Haute-Nendaz

Date : dimanche 24 décembre

Horaires : à 17 h 30



© Zora Decrey

The Beginning

Cet événement de début de saison revient avec un concept revisité : « 4 lieux, 4 ambiances et 4 jeux ». Les skieurs recevront à Siviez une carte avec 4 jeux à retrouver en 4 emplacements différents : Chez Caroline, à la Chotte de Tortin, au restaurant de Combatseline et au restaurant de Plan du Fou. S'ils les valident, ils recevront « 1 boisson offerte pour une 1^{re} boisson achetée » le soir même à l'Edelweiss et au Cactus. De plus, ils participeront à un tirage au sort pour gagner un abonnement de saison secteur Printse. Ces restaurants seront animés et proposeront chacun une spécialité. Seront également offerts des skis-tests et des cours de ski gratuits, une partie de bowling humain ainsi que des concerts en soirée dans les établissements partenaires de la station précités.

Lieu : sur les pistes à Siviez la journée, à Nendaz Station en soirée

Date : samedi 16 décembre

Horaires : dès 9 h 30 jusqu'à la fermeture des remontées mécaniques à Siviez ; dès 17 h 30 à l'Edelweiss Bar ; dès 18 h 30 au Cactus



© Etienne Bornet

Show de la Saint-Sylvestre

Descente aux flambeaux des professeurs de ski, distribution de vin chaud et feux d'artifice, tels sont les ingrédients de cette soirée qui promet d'être inoubliable.

Lieu : au fond de la piste de Tracouet à Haute-Nendaz

Date : dimanche 31 décembre

Horaires : à 18 h



© Florian Bouvet-Fournier

Noël des enfants

A Nendaz, le Père Noël viendra par les airs non pas avec ses rennes mais en parapente (si conditions météo favorables)! Les enfants sages sont donc invités à assister à son atterrissage tout en douceur. Ils auront le droit à une surprise et une dégustation de chocolat chaud.

Lieu : devant le Centre sportif à Haute-Nendaz

Date : lundi 25 décembre

Horaire : à 16h



© Etienne Bornet

Ski au clair de lune

Les soirées «Ski au clair de lune» se colorent à chaque fois d'une ambiance différente, sur la scène et dans votre assiette. Elles sont devenues le rendez-vous incontournable de l'hiver autant par l'attrait de skier sous les étoiles que par l'ambiance endiablée qui y règne tout au long de la soirée.

Lieu : Tracouet

Dates : les samedis 6 janvier, 3 février, 3 mars et 31 mars

Horaires : dès 19h en janvier et février, dès 19h30 en mars



© Etienne Bornet

La malle aux secrets

Profitez de la fête hivernale pour assister à ce spectacle en famille. Il comblera les enfants d'émotions, avec son petit personnage craquant, Diablo, dans son numéro unique de ventriloquie et de magie. 45 minutes de pur bonheur... Cerise sur le gâteau : l'entrée est gratuite.

Lieu : à la salle polyvalente de Haute-Nendaz

Date : vendredi 29 décembre

Horaire : à 17h



© DR

Après-ski à Siviez

Comment terminer en beauté une journée de ski ? Avec un après-ski hors du commun bien sûr... Rendez-vous à Siviez pour prendre un verre, assister à un spectacle de feu d'un membre de la compagnie Makadam et vous déhancher dans une ambiance de folie sur la musique de DJ David.

Lieu : au fond de de la piste de Tortin

Date : samedi 3 février

Horaire : dès 14h



© Etienne Bornet

Les Rois mages

Venez assister à l'arrivée des Rois mages à Nendaz et partager un bout de galette ainsi qu'une boisson chaude.

Lieu : place de la télécabine à Haute-Nendaz

Date : samedi 6 janvier

Horaire : à 10h



© DR

Carnaval à Haute-Nendaz

Le Carnaval à Haute-Nendaz représente un événement pour toute la famille : concours de déguisements, animation du clown Chichili, 2 guggenmusiks (Les Peinsâclicks d'Hérémece et Carnaband de Bramois) et cortège aux flambeaux sont les points forts de la fête. Thème du carnaval 2018 : le cirque

Lieu : au Centre sportif l'après-midi pour les enfants, cortège au départ de la télécabine vers la plaine des Ecluses le soir

Date : mardi 13 février



© Florian Bouvet-Fournier

Nendaz Freeride Junior

La Nendaz Freeride fait la part belle aux jeunes espoirs en accueillant une manche du réputé Freeride Junior Tour, autrement dit la coupe du monde de freeride pour les skieurs et snowboarders de 14 à 17 ans.

Lieu : Plan du Fou

Date : samedi 10 mars



© Germain Arias-Schreiber

CarnaBaar

Le CarnaBaar, c'est un concours de masques, un cortège musical à travers le village de Baar et un bal jusqu'au bout de la nuit... Ambiance de folie garantie ! Entrée libre. Thème du carnaval 2018 : le cirque.

Lieu : Baar

Date : samedi 10 février



© Sonia Délèze

Snow soccer et bubble foot

D'anciennes gloires du football qui, pour la plupart, ont été membres de l'équipe nationale s'affronteront sur un terrain un peu particulier : le lac gelé de Tracouet à 2'200 mètres d'altitude. Quant au public, il pourra non seulement soutenir son équipe favorite mais aussi tester une activité hors du commun : le Bubble Foot sur neige

Lieu : Tracouet

Date : samedi 10 mars



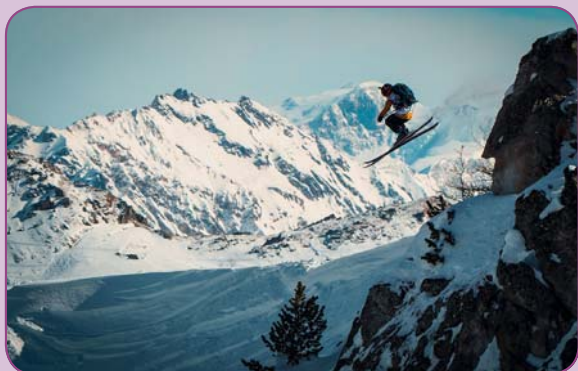
© DR

Nendaz Freeride

L'étape renommée du Freeride World Qualifier mettra en scène les meilleurs freeriders internationaux sur les pentes vertigineuses de Nendaz. En marge de la compétition, un festival avec de nombreux artistes et DJs sera organisé.

Lieu : entre la Dent de Nendaz et Plan du Fou

Dates : 16-17 mars



© Matthieu Blache

Nendaz Spring Break

Rendez-vous sur les pistes à Tracouet en journée puis dans les établissements de la station pour un après-ski démentiel ! Le Nendaz Spring Break, c'est l'occasion rêvée de fêter le ski de printemps sous le soleil et dans une ambiance tropicale.

Lieu : Tracouet la journée et Nendaz Station en soirée

Date : samedi 31 mars



© Florian Bouvet-Fournier

Grand Prix Migros

La dernière course qualificative du Grand Prix Migros, soit la plus grande compétition de ski en Europe pour les jeunes de 8 à 16 ans, aura lieu à Nendaz. Les participants s'élanceront sur deux tracés de slalom géant, aux difficultés adaptées à leur âge, soit la piste Nationale pour les plus grands, et celle de l'Alpage, pour les plus jeunes.

Lieu : Tracouet

Date : 24 mars



© Etienne Bornet

Chasse au trésor de Pâques

Notre lapin de Pâques a égaré ses photos souvenirs dans la station. Il compte donc sur tous les enfants pour venir l'aider à les retrouver. Pour cela, il a prévu une grande chasse aux trésors et plein de surprises chocolâtées en guise de récompense

Lieu : rendez-vous devant le Centre sportif à Haute-Nendaz

Date : dimanche 1^{er} avril



© Laetitia Scarascia

Plus d'informations sur www.nendaz.ch/evenements

agenda 2017-2018

Marché de Noël

du 6 au 10 décembre, du 14 au 17 décembre
et du 21 au 23 décembre
à la Station de Haute-Nendaz
sur la parking du Centre sportif

The Beginning

la célébration du début de la saison
d'hiver, le 16 décembre

Chants de Noël

le 24 décembre à 17h30 à la place
du Square à Nendaz Station

Noël des enfants

le 25 décembre à 16h au Centre sportif
de Nendaz Station

La Malle aux secrets

spectacle pour les enfants du ventriloque
et magicien Didier Ledda, le 29 décembre à
17h, à la salle polyvalente de Haute-Nendaz

Show de la Saint-Sylvestre

le 31 décembre dès 18h au pied
de la piste de Tracouet

Ski au clair de lune

le 6 janvier, le 3 février, le 3 mars
et le 31 mars à Tracouet

Carnabaar le 10 février à Baar

Carnaval de Haute-Nendaz

sur le thème du cirque, le mardi 13 février
à la Station de Haute-Nendaz

Concert du chœur St-Michel

le 3 mars à 20h à l'église de Haute-Nendaz

Concert de la Concordia

le 4 mars à 17h30 à la salle polyvalente
de Haute-Nendaz

Nendaz Freeride Junior

le 10 mars

Snow Soccer et Bubble Foot

le 10 mars à Tracouet

Concert de la Rosablanche

le 11 mars à 17h30 à la salle de la Biolette

Nendaz Freeride

les 16 et 17 mars

Concert de la Caecilia

le 18 mars à 17h30 à l'église de Fey

Concert de la Davidica

le 24 mars à 20h à la salle de la Biolette

Le Grand Prix Migros

le 24 mars dès 9h45 à Tracouet

Nendaz Spring Break

la fête de l'arrivée du printemps,
le 31 mars à Tracouet

Chasse aux trésors de Pâques

le 1^{er} avril au Centre Sportif

Concert Méli-Mélo et Méli-Mélo Academy

le 28 avril à 18h à la salle de la Biolette

Finale nationale des combats de reines

les 5 et 6 mai à Aproz

Festival des fanfares

libérales-radicales du Centre

les 12 et 13 mai sur la plaine des Ecluse
à Haute-Nendaz

Solid'Air

le 19 mai sur la plaine des Ecluses
à Haute-Nendaz

Concert du Muguet

le 26 mai à 20h à la salle
de gymnastique d'Aproz

Lotos 2017-2018

10.12.17	Eglise d'Aproz à 17h30 à la salle de gymnastique d'Aproz
17.12.17	FC Nendaz-Printse à 17h30 à la salle de la Biolette
07.01.18	Secours Mutuel à 17h30 à la salle de la Biolette
14.01.18	Eglise de Basse-Nendaz à 17h30 à la salle de la Biolette
21.01.18	Echo du Mont à 17h30 à la salle de gymnastique d'Aproz
28.01.18	Concordia à 17h30 à la salle de la Biolette
04.02.18	Ej'Ecochyoëü à 17h30 à la salle de la Biolette
11.02.18	Chanson de la Montagne à 17h30 à la salle de la Biolette
18.02.18	Club de Montagne de Fey à 17h15 à la salle de gymnastique de Fey
25.02.18	Muguet à 17h30 à la salle de gymnastique d'Aproz